



Conseil communautaire du 19 mai 2022

Salle des fêtes de Celles-sur-Belle

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 18 h 30 en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à Salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sur convocation adressée le 13 mai 2022 par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Nombre de délégués titulaires : 90
Nombre de délégués suppléants : 53
Nombre de délégués présents : 62
Nombre de délégués votants : 68

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline (arrivée à 19h15), FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

La séance débute à 18 h 30.

Madame Sylvie BRUNET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le président ouvre la séance et énumère les pouvoirs.

En préambule de la réunion du Conseil communautaire, Monsieur le président propose une présentation de la direction des Services techniques effectuée par Monsieur Frédéric SCHNEIDER, directeur, François FERNANDEZ, chef du service Travaux et maintenance et Laurent GILGENKRANTZ, chef du service Maitrise de l'énergie et gestion locative.

Présentation de la direction des services techniques



Missions de la Direction des Services Techniques

- **Maintenance du bâti**: contrôles et entretiens réglementaires / maintenance de niveau 1
- **Travaux de maintenance**: opérations en second œuvre / opérations monothématiques
- **Maitrise d'ouvrage des grands projets**: extensions / réhabilitations / rénovation / construction / restructuration
- **Maitrise d'ouvrage des travaux de VRD et génie civil**: STEP / déchetteries / réseaux / voiries ZA
- **Entretien et mise en valeur des espaces verts**: sites remarquables / bâtiments
- **Magasinage et logistique des sites communautaires**: produits d'entretien
- **Maitrise de l'énergie sur le bâti**: marchés de fourniture / usages / travaux
- **Gestion du patrimoine locatif**:
- **Gestion des conventions de prestation de service avec les communes**

Conseil communautaire - 19 mai 2022

3



Périmètre de la direction des services techniques

PARC BATIMENTAIRE

PARC PUBLIC :	PARC PRIVE :	AUTRES :
▪ 36 ECOLES ▪ 11 STRUCTURES PEEJ (RAM - ACM - HALTE GARDERIE) ▪ 10 DECHETTERIES ▪ 4 GYMNASES ▪ 12 SITES ADMINISTRATIFS ▪ 4 MFS ▪ 4 CENTRES TECHNIQUES ▪ 3 GENDARMERIES ▪ 2 CMS	▪ 24 ZA ▪ 29 SITES PATRIMOINE ECONOMIQUE ▪ 37 LOGEMENTS ▪ 1 ENSEMBLE IMMOBILIER AU MOULIN DU MARAIS / AUGEREAU ▪ 2 SITES ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	▪ 1 BASE DE LOISIRS ▪ 1 RESEAU DE CHALEUR ▪ 1 AIRE D'ACCUEIL GDV

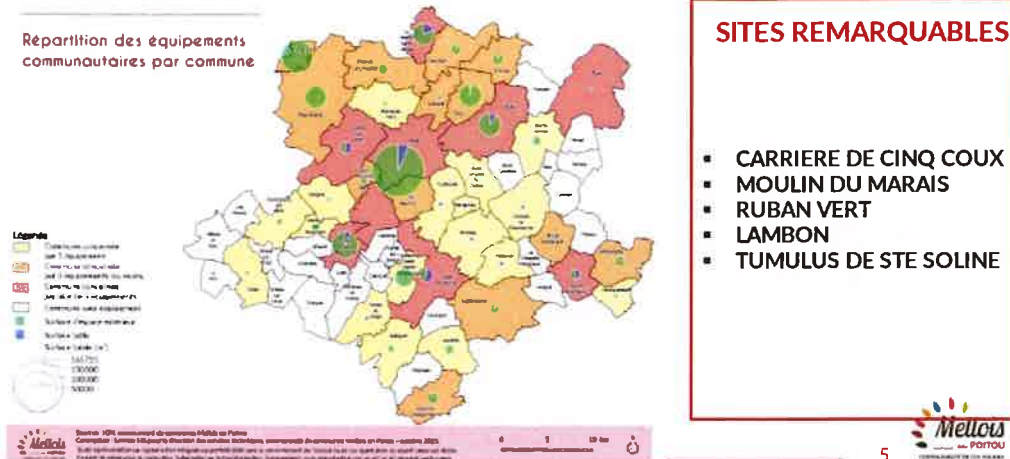
Conseil communautaire - 19 mai 2022

4



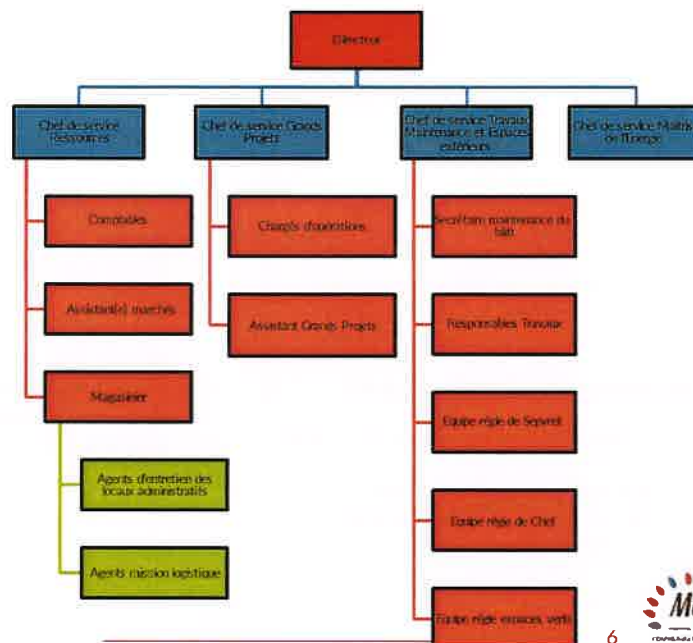
Périmètre de la direction des services techniques

ESPACES VERTS ET SITES REMARQUABLES



Organisation de la direction des services techniques

2022



Conseil communautaire – 19 mai 2022

Organisation de la direction des services techniques

SERVICE CONDUITE D'OPERATIONS – GRANDS PROJETS

Composition du service :

- **Chef de service :** Aurore de Beausse
- **Chargé d'opérations :** recrutement en cours
- **Assistante administrative et financière :** Béatrice Holdrinet

Chiffres clés :

- PPI 2018 – 2021 dépenses : 17 100 000 € TTC
- PPI 2018 – 2021 recettes : 6 570 000 € TTC
- 18 opérations réceptionnées en 5 ans
- 0 dossier de dommage ouvrage



Les missions :

- Aider les directions opérationnelles à la formalisation des besoins
- Etablir les pré-programmes des opérations avec une estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement
- Etablir le PPI Grands projets
- Suivre les études de programmation et de conception d'un ouvrage
- Assurer la qualité environnementale et fonctionnelle des projets
- Maîtriser la masse travaux tout au long du processus
- Maîtriser le calendrier de l'opération
- Assurer la sécurisation juridique de la passation des marchés (PI, Moe, travaux) en lien avec le service « marchés »

Organisation de la direction des services techniques

SERVICE CONDUITE D'OPERATIONS - GRANDS PROJETS



La résidence Habitat Jeunes de Celles sur Belle



SMA Mougou

Conseil communautaire - 19 mai 2022

8



Organisation de la direction des services techniques

SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE

DESCRIPTION :

- **Chef de service :** François FERNANDEZ
- **Responsable Travaux/Maintenance Ecoles:** Damien GARANDEAU
- **Responsable Travaux/Maintenance hors Ecoles:** Marie ROYER
- **Chef d'équipe du CT de Sepvret:** Olivier GADEAU
- **Chef d'équipe du CT de Chef:** Benoit BILLEROT
- **Responsable Espaces Verts :** Pascal ALLARD

EQUIPE DE CHEF : 4 Agents
EQUIPE DE SEPVRET : 3 Agents
EQUIPE EV : 3 Agents

CHIFFRES CLES :

- 98% des chantiers pour les acteurs locaux
- Entre 800 et 1000 interventions à l'année
- Taux de réalisation au budget principal proche des 100% depuis 2019
- 7 budgets sur le service
- 6 à 8 opérations de second œuvre intégral par an en travaux régie

Conseil communautaire - 19 mai 2022

9



Organisation de la direction des services techniques

SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE

BUDGET :

- **INVESTISSEMENT :**
 - 800 k€ à 900k€ / an (100 k€ - déchetteries)
- **FONCTIONNEMENT :**
 - 250 k / an en prestataires dont 190k au Principal
 - 150 à 200 k€ / an de conventions com
 - 100 k€ / an de travaux régie sur 6 à 8 opérations



Conseil communautaire - 19 mai 2022



Organisation de la direction des services techniques

SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE ET GESTION LOCATIVE

DESCRIPTION :

- **Chef de service :** Laurent GILGENKRANTZ

MISSIONS :

- Gestion des contrats de fourniture d'énergie
- Gestion des contrats de maintenance chauffage
- Collecte des données et indicateurs NRJ
- Travaux d'amélioration énergétique : installations de chauffage
- Travaux sur les enveloppes : isolation
- Gestion du réseau de chaleur de Lezay
- Gestion immobilière parc locatif privé

ACTIONS REALISEES :

- Optimisation des contrats achat énergies
- Programme de résorption du chauffage au fioul (écoles YMV, Alloinay, Melleran)
- PAC et double flux école LMSH
- Programme d'isolation de combles (écoles Celles, Melleran, Couture, Jacques Prévert)
- 358 000€ de financement Plan Relance injectés sur le territoire pour les économies d'énergie
- Mise en place de l'AMI Sequoia pour les diag énergie obligatoires >1000m²
- Suivi des baux et convention du parc privé



11

Organisation de la direction des services techniques

SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE ET GESTION LOCATIVE



250 abonnements électriques / 3 000 000 kWh
50 000 l de fioul
130 t pellets bois / 1 700 t de plaquettes bois
72 t de gaz citerne / 2 032 000 kWh gaz réseau



Conseil communautaire - 19 mai 2022

12



Organisation de la direction des services techniques

SERVICE RESSOURCES

DESCRIPTION :

- **Chef de service :** RECRUTEMENT EN COURS
- **Assistante marchés et secrétariat de direction :** Sandrine BOUYER
- **Comptables :** Sophie MARCHAND- Sandrine RIVAUD
- **Secrétariat travaux et maintenance :** Pascale DENIS
- **Magasinier :** Siegfried VAN DER SWAELMEN
- **Logistique :** Jocelyne MARQUETEAUX- Martine GIRAUD
- **Entretien des locaux :** Sylvie ARNAUD- Dominique BRARD- Ilham BOUGHTIB

Conseil communautaire - 19 mai 2022

MISSIONS :

- Pilotage et analyse des moyens humains et matériels de la direction
- Articulation interne avec les directions finances-RH et juridique
- Animation de la partie administration des conventions de prestation de service
- Conception, analyse et exécution des marchés de travaux/fourniture/prestations de service de la direction
- Suivi du réseau des assemblées
- Tenu des SPIC de la direction
- Gestion du magasin
- Entretien/hygiène des locaux administratifs



13

Organisation de la direction des services techniques

SERVICE RESSOURCE

ACTIONS REALISEES

- Marchés de prestations de service : extincteurs, chauffage, bureau de contrôle, produits d'entretien
- Calibrage des marchés de travaux en lien avec la direction juridique
- Développement et mise en œuvre des procédures internes
- Conception des documents annexes aux conventions cadre
- Pilotage administratif des marchés de travaux et rédaction des OS
- Installation d'un logiciel métier MAINTI4 pour gérer des travaux et des produits et matériel d'entretien
- Intégration du service des Espaces Verts à la DST
- Intégration du service des Grands Projets à la DST
- Aménagement d'un magasin de matériel et de produits d'entretien à la Barre de Sepvret
- Recrutement d'un magasinier

Conseil communautaire - 19 mai 2022

14



Organisation de la direction des services techniques

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES - 2022/2025

- Le renforcement du lien avec les communes au travers du **déploiement de la convention cadre**
- La **maîtrise de l'énergie** dans les bâtiments communautaires, volet du PCAET de la collectivité
 - La **mise en valeur et la naturalisation des espaces remarquables** de la collectivité
 - La mise en œuvre d'un **schéma directeur immobilier** et la construction d'un programme pluriannuel de maintenance lourde
- L'**amélioration de la circulation de l'information** en lien avec la maintenance et l'entretien des sites communautaires au travers du logiciel métier
 - La mise en place d'une **charte de gestion différenciée** des espaces extérieurs des sites communautaires

Conseil communautaire - 19 mai 2022

15



Organisation de la direction des services techniques

LES ACTIONS EN COURS 2023

- Programme de mise en conformité des déchetteries
 - Réhabilitation de l'aire d'accueil détruite des gens du voyage
- 160 k€ d'investissement en amélioration énergétique des bâtiments
 - Ecopaturage et implantation de ruches au Lambon
 - Réfection des toitures du Moulin du Marais
 - Livraison de la gendarmerie de Melle
 - Aménagement des locaux de la DSI à Melle
- Rationalisation de la gestion des produits d'entretien à destination des sites communautaires (objectif de réduction de moitié sur deux ans - de 150 k€ à 80 k€) en lien avec le magasin
 - Construction de la déchetterie de Lezay
 - Fin de conception du futur gymnase de Brioux
- Implantation d'une base vie à Beausoleil en mesures transitoire visant l'amélioration des conditions de travail
 - Phase 1 de la réfection totale des installations électriques école primaire Chef Boutonne
 - 3 réfection de blocs sanitaires écoles (Sauze- Maire - St Vincent)
 - 4 réfections de toitures écoles (St Leger - Celles - Melle)
 - Implantation d'une VMC double flux école primaire Brioux

Conseil communautaire - 19 mai 2022

16



Organisation de la direction des services techniques

LES SITES DE LA DST



Chef Boutonne - Locaux SIVU
Equipe régie bâtiment



Sauze Vaussals :
Direction
Service Ressources



La Barre de Sepvret :
Equipe régie bâtiment
Equipe espaces verts
Magasin



Melle :
Service Grands Projets

Conseil communautaire - 19 mai 2022

17



AFFAIRES GENERALES

1. Conseil communautaire du 31 mars 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 31 mars 2022.

2. Installation de conseillers communautaires - Communes de Loubillé et de Périgné

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Considérant la démission de Monsieur Gérard COLLET de son mandat de maire et de l'élection d'un nouveau maire pour la commune de Loubillé,

Considérant la démission de Monsieur Ambroise GARLOPEAU, conseiller communautaire suppléant de commune de Périgné,

Il convient d'installer de nouveaux conseillers pour ces deux communes.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives aux modalités de désignation des conseillers communautaires titulaires et suppléants issues de la loi du 17 mai 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de l'installation de nouveaux conseillers communautaires :

- Pour la commune de Loubillé, Monsieur Jean-Luc POINT, en tant que conseiller communautaire titulaire, et Madame Dominique MARTINET, en tant que conseillère communautaire suppléante,
- Pour la commune de Périgné, Madame Brigitte MARTIN, en tant que conseillère communautaire suppléante.

3. Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB) - Modification de la représentation de la communauté de communes

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Considérant l'installation de nouveaux conseillers communautaires pour la commune de Loubillé,

Il convient de procéder à la régularisation de la représentation de communauté de communes au sein du comité syndical du SMA BACAB, consécutivement à la démission de Monsieur Gérard COLLET.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas appliquer le scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER Madame Dominique MARTINET représentante titulaire et Monsieur Jean-Luc POINT représentant suppléant de la communauté de communes au sein du comité syndical du SMA BACAB.

4. Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) - Dissolution

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Deux-Sèvres Aménagement est une société d'économie mixte détenue à 70 % par des collectivités (département des Deux-Sèvres, communautés d'agglomérations et de communes du département) et 30 % par des partenaires privés et publics. Elle intervient auprès des collectivités dans leurs projets de construction, d'aménagement du territoire.

Par une délibération en date du 28 février 2022, le conseil d'administration de la SAEML DSA s'est prononcé en faveur de la dissolution volontaire anticipée de la société et de sa mise en liquidation.

La dissolution de la SAEML sera soumise à la décision de son assemblée générale extraordinaire prévue le 30 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 225-246 du Code de commerce et des clauses statutaires.

Ainsi, il est nécessaire que le conseil communautaire se prononce, préalablement à la tenue de cette assemblée générale extraordinaire, sur le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la SAEML DSA, afin de donner au représentant de la communauté de communes à l'assemblée générale, M. Gilles PICHON, tous les pouvoirs pour voter les résolutions relatives à la dissolution et à liquidation de la société.

A compter de la décision de dissolution par l'assemblée générale extraordinaire, les pouvoirs de la Présidente Directrice Générale ainsi que ceux du conseil d'administration prendront fin, la société se trouvant gérée et représentée par le liquidateur désigné par cette assemblée.

Il est rappelé que Mellois en Poitou ne supportera les dettes et les pertes de la société qu'à concurrence du montant de son apport en capital conformément à l'article L. 225-1 du Code de commerce.

Considérant le courrier réceptionné le 23 mars 2022 portant à la connaissance de la communauté de communes le projet de dissolution de la SAEML DSA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Deux-Sèvre Aménagement (SAEML DSA) en date du 28 février 2022 ;

Vu les articles L. 225-246 et suivants, et L. 2237-1 et suivants, du Code de commerce relatifs à la dissolution et à la liquidation des sociétés anonymes ;

Vu l'article 45 des statuts de la SAEML DSA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la société anonyme d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) ;
- DONNER tous les pouvoirs au représentant de Mellois en Poitou à l'assemblée générale de la SAEML DSA, M. Gilles PICHON, pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la société.

FINANCES

19h15 - Arrivée de Madame Gwendoline PERREAU

5. Comptes de gestion 2021 - Approbation

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Monsieur Franck PECHARD, trésorier en poste à Melle, pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe Zones d'activités
- Budget annexe Patrimoine économique
- Budget annexe TEOM
- Budget annexe Base de loisirs du Lambon
- Budget annexe Assainissement collectif
- Budget annexe Photovoltaïque
- Budget annexe Réseau de chaleur

- Budget annexe Assainissement non collectif
- Budget autonome GEMAPI

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs des budgets de la communauté de communes Mellois en Poitou pour le même exercice.

Présentation générale des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 – Budget principal dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	TX REAL
011 - Charges à caractère général	5 029 606,22 €	5 979 337,48 €	5 286 421,97 €	88,41%
012 - Charges de personnel	12 118 326,20 €	13 408 589,20 €	13 389 361,22 €	99,86%
014 - Atténuation de produits	6 115 587,00 €	7 296 597,00 €	6 237 773,04 €	85,49%
65 - Autres charges de gestion courante	3 786 767,06 €	7 829 971,09 €	3 332 826,87 €	42,56%
66 - Charges financières	353 407,83 €	340 950,48 €	336 666,35 €	98,74%
67 - Charges exceptionnelles	42 930,89 €	171 286,94 €	162 617,71 €	94,94%
68 - Dotation aux provisions	2 633 990,00 €	18 112,00 €	18 112,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 614 088,41 €	1 369 459,12 €	1 386 383,97 €	101,24%
023 - Virement section d'investissement		- €	- €	
TOTAL	31 694 703,61 €	36 414 303,31 €	30 150 163,13 €	82,80%

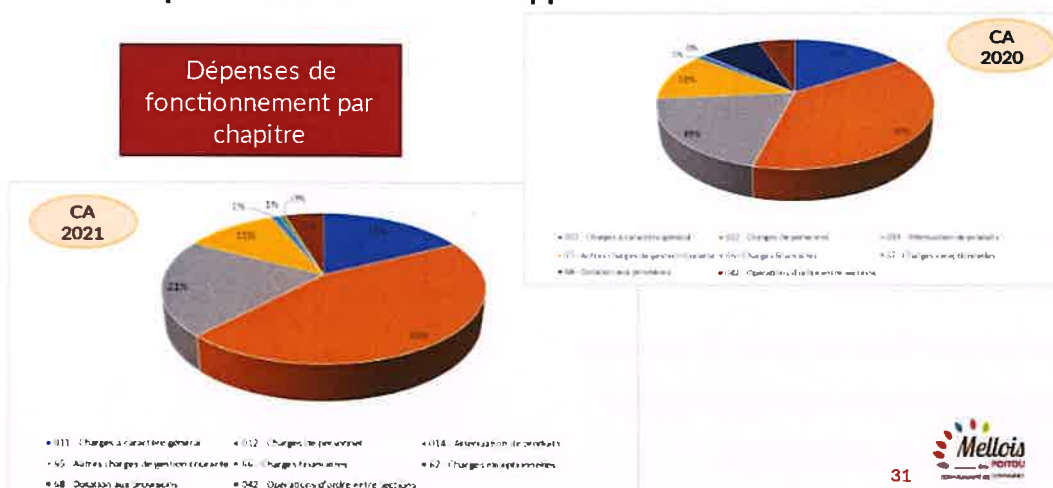
Conseil communautaire - 19 mai 2022

30



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation



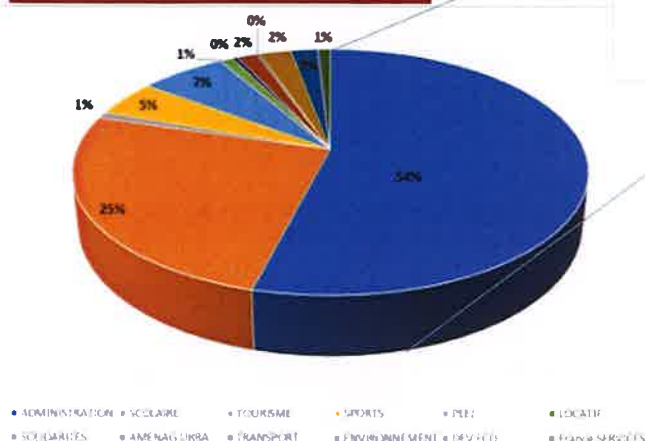
31



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

Dépenses de fonctionnement par politique publique



32



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - Budget principal recettes de fonctionnement

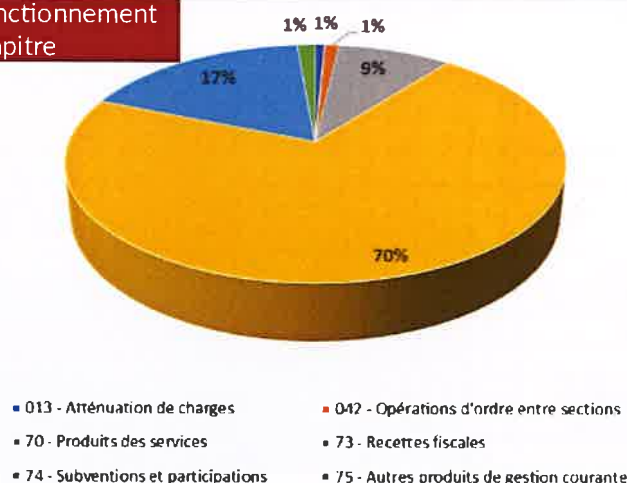
BUDGET PRINCIPAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	TX REAL
002 - Excédent reporté		4 419 537,08 €		0,00%
013 - Atténuation de charges	163 921,12 €	188 000,00 €	228 710,87 €	121,89%
042 - Opérations d'ordre entre sections	673 786,79 €	339 120,70 €	335 028,30 €	98,79%
70 - Produits des services	2 046 094,19 €	2 952 949,36 €	2 684 658,70 €	90,24%
73 - Recettes fiscales	23 487 790,80 €	21 103 457,00 €	21 488 852,58 €	101,82%
74 - Subventions et participations	4 134 586,98 €	5 629 597,38 €	5 367 988,54 €	95,35%
75 - Autres produits de gestion courante	421 730,00 €	418 980,00 €	424 223,97 €	101,74%
76 - Produits financiers	- €	- €	71,92 €	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	145 072,19 €	192 671,79 €	222 752,68 €	115,61%
78 - Reprise de provision		1 173 990,00 €		0,00%
TOTAL	31 072 961,05 €	36 414 303,31 €	30 728 281,54 €	84,39%
RESULTAT	- 621 742,56 €	- €	578 118,41 €	



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

Recettes de fonctionnement par chapitre



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

Budget principal - Fonctionnement

Dépenses = 30 150 163,13 €

Recettes = 30 728 281,54 €

⇒ Excédent = 578 118,41 €

Résultat reporté antérieur => 4 419 537,08 €

Résultat cumulé réel => 4 997 665,49 €

Budget principal - Investissement

Dépenses = 8 847 992,59 €

Recettes = 11 940 491,46 €

⇒ Excédent = 3 092 498,87 €

Résultat reporté antérieur => - 37 074,34 €

Résultat cumulé réel => 3 055 424,53 €

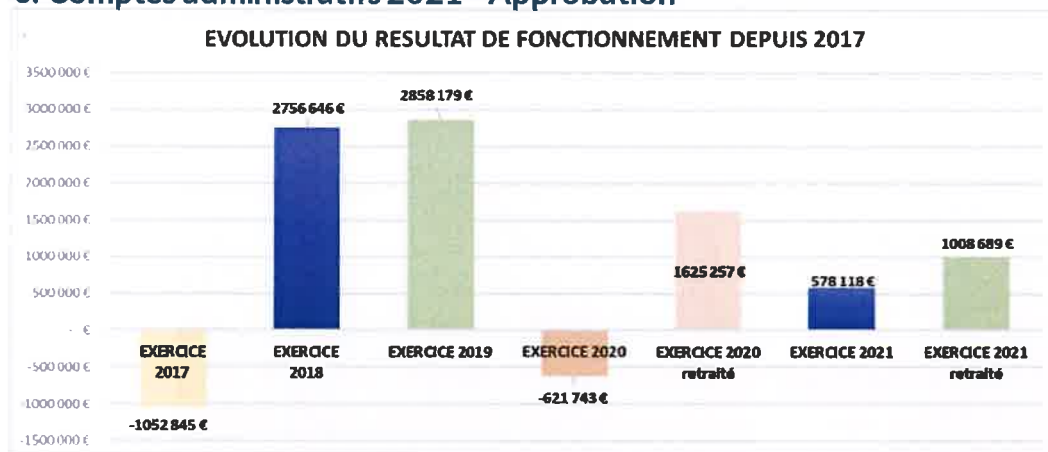
Conseil communautaire - 19 mai 2022

35



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation



Conseil communautaire - 19 mai 2022

36



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - Budget principal dépenses d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	TX REAL
001 - Déficit reporté	- €	37 074,34 €	- €	0,00%
13 - Subv équipement		14 239,00 €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes	914 412,98 €	983 000,00 €	939 391,92 €	95,56%
20 - Immobilisations incorporelles	133 224,08 €	731 361,29 €	419 085,04 €	57,30%
204 - Subventions d'équipement versées	160 546,00 €	213 985,20 €	163 985,20 €	76,63%
21 - Immobilisations corporelles	1 533 309,47 €	3 114 842,47 €	1 564 099,71 €	50,21%
23 - Immobilisations en cours	2 470 687,23 €	7 208 635,51 €	5 143 508,73 €	71,35%
040 - Opérations d'ordre entre sections	673 786,79 €	339 120,70 €	335 026,30 €	98,79%
041 - Opérations d'ordre section invst	91 427,78 €	454 393,85 €	282 895,69 €	62,26%
TOTAL	5 977 394,33 €	13 096 652,36 €	8 847 992,59 €	67,56%
RESTES A REALISER	1 152 548,76 €		1 138 931,97 €	

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget principal recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	TX REAL
001 - Excédent reporté		- €		#DIV/0!
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 014 088,41 €	1 309 459,12 €	1 386 383,97 €	101,24%
041 - Opérations d'ordre section invest	91 427,78 €	454 393,85 €	282 895,69 €	62,26%
10 - Dotations - FCTVA	612 331,34 €	1 033 373,04 €	589 361,78 €	57,03%
10 - 1068 Excédent de fonctionnement reporté	715 000,00 €	1 440 715,84 €	1 440 715,84 €	100,00%
13 - Subventions d'équipement perçues	869 564,59 €	2 769 779,54 €	2 202 455,21 €	79,52%
16 - Emprunts et dettes	1 428 754,46 €	6 024 931,17 €	6 034 679,17 €	100,16%
23 - Immobilisations en cours	81 115,22 €	- €		#DIV/0!
27 - Immobilisations financières		4 000,00 €	4 000,00 €	100,00%
TOTAL	5 424 248,49 €	13 096 652,36 €	11 940 491,46 €	91,17%
RESULTAT	- 553 145,84 €	- €	3 052 498,87 €	
RESTES A REALISER	469 180,38 €		683 946,59 €	

Mellois
en PORTOU

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ZA fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ZONES D'ACTIVITES	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	24 445,39 €	310 600,00 €	16 665,25 €
05 - Autres charges de gestion courante			
06 - Charges financières	42 720,65 €	30 518,95 €	28 904,40 €
07 - Charges exceptionnelles	663,26 €		
09 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	5 801 550,00 €	5 749 011,82 €
09 - Opérations d'ordre à l'extérieur	42 720,65 €	30 518,95 €	28 904,40 €
09 - Virement section d'investissement		726 339,35 €	
TOTAL	6 948 672,67 €	6 899 627,25 €	6 825 486,87 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
ZONES D'ACTIVITES	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté		631 759,35 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	6 141 088,95 €	5 767 563,29 €
09 - Opérations d'ordre à l'extérieur	42 720,65 €	30 518,95 €	28 904,40 €
70 - Produits des services	27 670,00 €	95 180,00 €	35 560,80 €
76 - Subventions et participations			4 230,00 €
77 - Autres produits de gestion courante			
77 - Produits exceptionnels			3 265,66 €
TOTAL	6 871 940,65 €	6 368 627,25 €	6 830 624,14 €
RESULTAT	74 631,92 €	- €	16 038,77 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

39

Mellois
en PORTOU

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ZA investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
ZONES D'ACTIVITES	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Excédent reporté		1 513 720,56 €	
16 - Emprunts et dettes	245 659,08 €	2 732 000,00 €	2 731 806,24 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	6 141 088,95 €	5 767 563,29 €
TOTAL	6 047 209,08 €	10 386 789,51 €	8 499 429,53 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
ZONES D'ACTIVITES	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
021 - Virement section fonctionnement		726 339,35 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	5 801 550,00 €	5 749 011,82 €
16 - Emprunts et dettes		3 858 900,16 €	2 200 000,00 €
TOTAL	5 801 550,00 €	10 386 789,51 €	7 949 011,82 €
RESULTAT	- 211 086,38 €	- €	- 550 417,71 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

40

Mellois
en PORTOU

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe PATRIMOINE ECONOMIQUE fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
911 - Charges à caractère général	66 025,58 €	103 880,00 €	97 557,31 €
66 - Autres charges de gestion courante	11 077,95 €	44 888,91 €	29 579,85 €
68 - Charges financières	29 693,42 €	26 789,53 €	26 749,83 €
67 - Charges exceptionnelles	8 600,00 €	13 735,00 €	8 231,85 €
642 - Opérations d'ordre entre sections	280 117,72 €	282 825,53 €	302 814,53 €
TOTAL	395 514,67 €	451 488,97 €	464 743,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
602 - Excédent reporté		91 884,89 €	
642 - Opérations d'ordre entre sections	200 687,03 €	98 271,08 €	98 271,08 €
76 - Autres produits de gestion courante	270 129,79 €	280 531,00 €	282 558,12 €
77 - Produits exceptionnels	16 372,74 €	1 000,00 €	45 840,49 €
TOTAL	487 199,56 €	451 486,97 €	406 667,69 €
RESULTAT	91 684,89 €	- €	- 58 075,48 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe PATRIMOINE ECONOMIQUE investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
16 - Emprunts et dettes	153 951,50 €	153 100,00 €	147 902,88 €
21 - Immobilisations corporelles	10 050,75 €	33 489,77 €	
648 - Opérations d'ordre entre sections	200 687,03 €	98 271,08 €	98 271,08 €
TOTAL	364 689,28 €	284 860,85 €	246 173,96 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PATRIMOINE ECONOMIQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
601 - Excédent reporté		18 238,32 €	
648 - Opérations d'ordre entre sections	280 117,72 €	282 825,53 €	302 814,53 €
16 - Emprunts et dettes	80,00 €	4 000,00 €	1 215,00 €
TOTAL	280 508,65 €	284 860,85 €	303 829,53 €
RESULTAT	- 84 190,63 €	- €	57 655,57 €

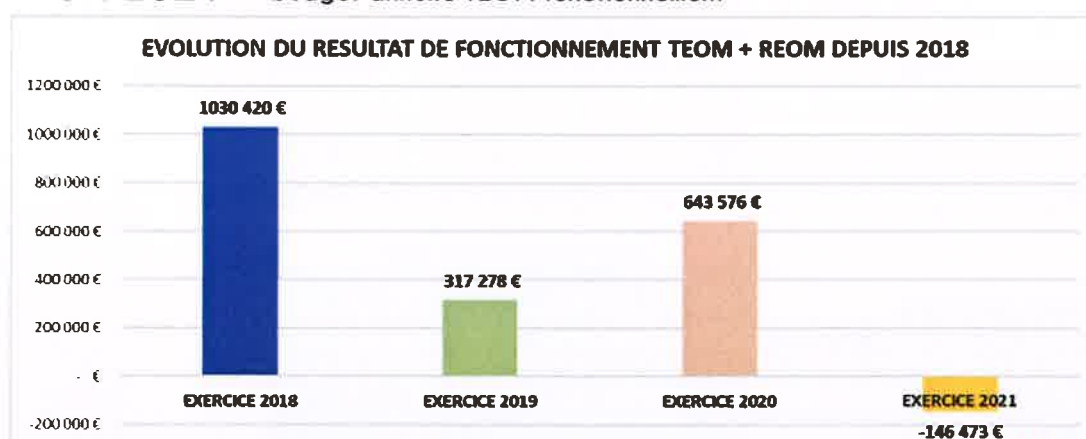


Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe TEOM fonctionnement



Conseil communautaire - 19 mai 2022

43



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe TEOM fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
TEOM	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 473 283,36 €	1 739 299,88 €	1 800 253,02 €
012 - Charges de personnel	1 942 926,62 €	2 336 096,06 €	2 378 254,31 €
05 - Autres charges de gestion courante	1 552 354,40 €	2 830 290,93 €	1 719 621,38 €
06 - Charges financières	14 899,50 €	12 363,72 €	12 363,73 €
07 - Charges exceptionnelles	25 909,02 €	62 000,00 €	57 810,50 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	438 391,83 €	300 809,48 €	374 782,33 €
022 - Moins de section d'investissement	-	307 932,00 €	-
TOTAL	5 439 804,73 €	7 711 762,07 €	5 140 826,27 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
TEOM	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté	-	1 934 385,25 €	-
013 - Atténuations de charges	51 066,26 €	40 000,00 €	70 749,34 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	652 150,10 €	38 343,40 €	36 924,63 €
70 - Produits des services	227 328,52 €	527 122,42 €	659 457,83 €
73 - Recettes fiscales	4 475 066,00 €	4 405 876,00 €	4 425 754,00 €
74 - Subventions et participations	730 067,31 €	774 025,00 €	765 643,01 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,67 €	-	10 164,53 €
77 - Produits exceptionnels	3 021,49 €	4 000,00 €	27 255,07 €
TOTAL	5 140 806,35 €	7 711 762,07 €	5 994 962,41 €
RESULTAT	663 575,62 €	- €	- 148 472,88 €

Recettes de revente des matériaux plus élevées que prévues

Conseil communautaire - 19 mai 2022

44



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe TEOM investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
TEOM	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
16 - Encaissements et dettes	278 213,02 €	593 932,00 €	1 000 233,28 €
20 - Investissements immobilisés	2 751,02 €	125 447,57 €	9 312,40 €
21 - Investissements corporels	139 842,21 €	2 712 976,75 €	853 223,49 €
22 - Investissements financiers	238 333,54 €	1 667 922,79 €	89 907,25 €
27 - Investissements financiers	-	5 353,33 €	28 016,50 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	652 150,10 €	28 343,40 €	38 924,63 €
041 - Opérations d'ordre section invest	54 894,38 €	1 000,00 €	549,28 €
TOTAL	1 262 554,15 €	4 739 888,12 €	1 977 643,91 €
RECETTES A REALISER	294 789,38 €	-	1 613 054,98 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
TEOM	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Excédent reporté	-	629 943,87 €	-
042 - Opérations d'ordre entre sections	438 391,83 €	350 856,48 €	374 782,33 €
041 - Opérations d'ordre section invest	54 894,38 €	1 000,00 €	549,28 €
10 - Dotations	700 389,27 €	863 154,38 €	1 10 587,57 €
16 - 1608 Excédent de fonctionnement	700 000,00 €	-	-
12 - Subventions d'équipement	8 811,58 €	374 773,00 €	38 315,00 €
16 - Encaissements et dettes	-	2 572 453,00 €	2 71 000,00 €
23 - Investissements financiers	25 742,06 €	-	41 750 €
TOTAL	768 197,82 €	4 739 888,12 €	867 949,18 €
RESULTAT	- 494 256,34 €	-	- 1 669 693,73 €
RECETTES A REALISER	74 315,89 €	-	3 16 315,89 €

Sous réalisation travaux et achat véhicules (réinscrit en 2022)

Conseil communautaire - 19 mai 2022

45



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe base de loisirs fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
BASE DE LOISIRS	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	143 499,47 €	150 129,08 €	130 369,05 €
012 - Charges de personnel	220 486,74 €	218 396,01 €	155 327,94 €
05 - Autres charges de gestion courante	474,81 €	2 334,00 €	1 970,10 €
06 - Charges financières	4 877,45 €	4 246,11 €	4 222,91 €
07 - Charges exceptionnelles	481,80 €	4 550,00 €	3 854,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	74 224,11 €	84 114,86 €	84 114,86 €
TOTAL	444 044,38 €	463 770,06 €	379 878,86 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
BASE DE LOISIRS	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
013 - Atténuations de charges	23,52 €	500,00 €	49,77 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	71 639,53 €	5 000,00 €	4 875,02 €
70 - Produits des services	49 392,10 €	39 800,00 €	51 373,65 €
73 - Recettes fiscales	4 462,40 €	-	-
74 - Subventions et participations	-	4 900,00 €	-
75 - Autres produits de gestion courante	313 702,07 €	413 570,06 €	322 194,42 €
77 - Produits exceptionnels	4 622,88 €	-	1 386,00 €
TOTAL	444 044,18 €	463 770,06 €	379 878,86 €
RESULTAT	- €	- €	- €

Dernier compte administratif

Subvention du budget principal 300 525 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

46



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe base de loisirs investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
BASE DE LOISIRS	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
16 - Emprunts et dettes	17 028,11 €	17 800,00 €	17 681,20 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 080,00 €	54 535,00 €	64 741,69 €
21 - Immobilisations corporelles	35 319,93 €	102 055,86 €	60 417,80 €
23 - Immobilisations en cours		555 000,00 €	458 045,69 €
940 - Opérations d'ordre entre sections	71 029,53 €	5 000,00 €	4 875,02 €
941 - Opérations d'ordre section mixte	6 304,42 €	- €	- €
TOTAL	136 861,99 €	776 292,86 €	815 765,40 €
RESTES A REALISER	66 258,00 €		61 863,73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
BASE DE LOISIRS	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
801 - Excédent reporté		56 038,00 €	
940 - Opérations d'ordre entre sections	74 224,11 €	84 114,86 €	84 114,86 €
941 - Opérations d'ordre section mixte	6 304,42 €	- €	- €
10 - Dotations	1 040,88 €	24 704,00 €	6 878,35 €
13 - Subventions d'équipement reçues	15 889,00 €	170 370,20 €	50 347,00 €
16 - Emprunts et dettes		440 065,71 €	330 000,00 €
TOTAL	98 458,21 €	776 292,86 €	471 340,21 €
RESULTAT	- 38 403,78 €	- €	- 144 425,19 €
RESTES A REALISER	7 747,20 €		118 594,48 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

47



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
SPAC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
911 - Charges administratives générales	34 134,23 €	3 824,75 €	7 545,17 €
912 - Charges de personnel	77 524,08 €	1 084 512,32 €	9 547,17 €
914 - Atténuation de pollution	179 078,33 €	2 025 753,00 €	1 983 761,00 €
93 - Autres charges de gestion courante	12 893,24 €	9 522,20 €	10 194,71 €
96 - Charges financières	18 728,24 €	1 71 124,94 €	1 751 712,21 €
97 - Charges sociales	15 289,59 €	32 070,00 €	83 231,57 €
940 - Opérations d'ordre entre sections	1 781 541,23 €	1 207 863,20 €	1 165 517,46 €
941 - Opérations d'ordre section mixte		- €	- €
TOTAL	3 065 798,22 €	4 819 393,95 €	3 422 938,74 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
SPAC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
802 - Excédent reporté		3 281 715,47 €	
912 - Atténuation de pollution	1 518,87 €	3 000,00 €	1 054,54 €
940 - Opérations d'ordre entre sections	403 721,77 €	440 363,46 €	430 813,46 €
70 - Produits des services	2 785 942,11 €	3 126 482,00 €	2 846 114,72 €
74 - Subventions et participations	120 328,00 €	64 000,00 €	108 245,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 922,23 €	8 500,00 €	8 760,67 €
76 - Produits financiers	- €	- €	2 353,57 €
77 - Produits des impositions	340 347,75 €	20 000,00 €	34 402,18 €
TOTAL	3 442 879,23 €	4 819 393,95 €	3 422 938,74 €
RESULTAT	376 881,01 €	- €	- 34 594,73 €

Excédent moindre par rapport à 2020 :
remboursement au budget principal des fonctions supports

Conseil communautaire - 19 mai 2022

48



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
SPAC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
16 - Emprunts et dettes	543 708,40 €	523 840,11 €	522 775,57 €
20 - Immobilisations incorporelles	44 781,15 €	4 385 774,70 €	2 34 643,60 €
21 - Immobilisations corporelles	72 028,94 €	5 086 321,70 €	5 40 146,30 €
23 - Immobilisations en cours	10 35 12,4 €	4 161 446,78 €	1 510 035,03 €
940 - Opérations d'ordre entre sections	403 721,77 €	440 363,46 €	430 813,46 €
941 - Opérations d'ordre section mixte		- €	- €
TOTAL	1 081 451,26 €	6 156 786,87 €	3 533 489,36 €
RESTES A REALISER	288 851,58 €		2 45 033,88 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
SPAC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
801 - Excédent reporté		1 142 257,32 €	
940 - Opérations d'ordre entre sections	1 081 451,26 €	1 207 863,20 €	1 165 517,46 €
941 - Opérations d'ordre section mixte		- €	- €
10 - Dotations		34 123,20 €	34 123,20 €
13 - Subventions d'équipement reçues	288 851,58 €	5 086 321,70 €	2 34 643,60 €
16 - Emprunts et dettes		2 903 030,00 €	1 510 035,03 €
TOTAL	1 422 023,84 €	6 156 786,87 €	3 533 489,36 €
RESULTAT	336 572,58 €	- €	- 4 35 362,36 €
RESTES A REALISER	34 853,38 €		

Pré-financement par emprunt travaux à Rom pour 1,5 M€ sous consommé

Conseil communautaire - 19 mai 2022

49



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
SPANC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	53 085,14 €	109 150,00 €	92 499,17 €
012 - Charges de personnel	124 890,00 €	197 500,00 €	160 841,00 €
66 - Autres charges de gestion courante	861,90 €	8 041,20 €	2 532,85 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000,11 €	7 398,00 €	4 424,11 €
642 - Opérations d'ordre entre sections	19 918,00 €	19 918,00 €	19 918,00 €
TOTAL	201 535,15 €	342 005,20 €	280 215,13 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
SPANC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté		79 383,20 €	
642 - Opérations d'ordre entre sections	10 875,00 €	10 875,00 €	10 875,00 €
70 - Produits des services	151 282,89 €	187 447,00 €	190 354,54 €
76 - Subventions et participations	18 540,00 €	48 300,00 €	32 214,00 €
77 - Produits exceptionnels	55 972,78 €	18 000,00 €	57 049,34 €
TOTAL	236 658,67 €	342 005,20 €	239 492,88 €
RESULTAT	35 113,52 €	- €	10 277,75 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



50

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
SPANC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Déficit reporté			
10 - 1003 résultat reporté	- €	1 100,19 €	1 100,19 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	2 300,19 €	2 300,19 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	19 354,77 €	3 750,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €	155 000,00 €	46 538,13 €
642 - Opérations d'ordre entre sections	10 875,00 €	10 875,00 €	10 875,00 €
TOTAL	10 875,00 €	188 830,15 €	64 563,51 €
RESTE A REALISER	3 400,58 €		31 779,89 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
SPANC	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Excédent reporté	- €	12 611,56 €	
642 - Opérations d'ordre entre sections	19 918,00 €	19 918,00 €	19 918,00 €
10 - Dotations	1 100,19 €	1 100,19 €	1 100,19 €
45 - Opérations pour compte de tiers		155 000,00 €	18 637,00 €
TOTAL	21 018,19 €	188 830,15 €	39 655,19 €
RESULTAT	10 143,19 €	- €	24 708,52 €
RESTE A REALISER			69 471,73 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



51

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PHOTOVOLTAÏQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	301,50 €	1 700,00 €	403,62 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	500,00 €	500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		1 447,70 €	
66 - Charges financières	426,16 €	389,39 €	381,83 €
642 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 410,34 €	3 410,34 €
TOTAL	4 638,00 €	7 447,43 €	4 695,79 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
PHOTOVOLTAÏQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté		1 430,43 €	
642 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €
70 - Produits des services	4 751,43 €	4 700,00 €	5 658,06 €
77 - Produits exceptionnels			1,83 €
TOTAL	6 068,43 €	7 447,43 €	6 976,89 €
RESULTAT	1 430,43 €	- €	2 281,10 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
PHOTOVOLTAÏQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
16 - Emprunts et dettes	1 953,32 €	5 960,00 €	5 953,32 €
23 - Immobilisations en cours		2 381,83 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €
TOTAL	3 270,32 €	9 658,83 €	7 270,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PHOTOVOLTAÏQUE	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Excédent reporté		6 248,49 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 410,34 €	3 410,34 €
TOTAL	3 410,34 €	9 658,83 €	3 410,34 €
RESULTAT	140,02 €	- €	- 3 859,98 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

53



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe RESEAU DE CHALEUR fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
RESEAU DE CHALEUR	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté		10 057,35 €	
911 - Charges à caractère général	220 979,58 €	305 955,69 €	238 697,63 €
66 - Autres charges de gestion courante		1 500,00 €	1 448,37 €
69 - Charges financières	3 515,64 €	5 130,73 €	4 060,97 €
67 - Charges exceptionnelles		500,00 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 621,23 €	39 621,23 €
023 - Virement section d'investissement		- €	
TOTAL	264 116,45 €	483 832,13 €	281 848,20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
RESEAU DE CHALEUR	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
70 - Produits de services	248 237,09 €	347 400,00 €	214 983,28 €
77 - Produits exceptionnels	4 695,46 €	121 127,13 €	122 677,15 €
TOTAL	266 297,55 €	483 832,13 €	453 025,43 €
RESULTAT	2 181,10 €	- €	171 177,23 €

Fin du litige avec
perception de
l'indemnisation de
122 289 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

54



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe RESEAU DE CHALEUR investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
RESEAU DE CHALEUR	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
001 - Excédent reporté		385 503,32 €	
16 - Emprunts et dettes	52 901,07 €	449 780,00 €	449 404,32 €
28 - Immobilisations incorporelles		4 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €
TOTAL	68 266,07 €	854 648,32 €	464 769,32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
RESEAU DE CHALEUR	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
021 - Virement section fonctionnement		- €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 621,23 €	39 621,23 €
10 - Dotations		- €	
16 - Emprunts et dettes - Renégociation	- €	419 520,00 €	419 520,00 €
16 - Emprunts et dettes - pour équilibre	- €	395 507,09 €	
TOTAL	39 621,23 €	854 648,32 €	459 141,23 €
RESULTAT	- 28 644,84 €	- €	- 5 628,09 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Comptes administratifs 2021 - Approbation

CA 2021 - budget annexe GEMAPI fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
GEMAPI	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
012 - Charges de personnel	10 200,00 €	8 552,00 €	8 552,00 €
014 - Atténuation de produits	2 843,00 €	4 501,16 €	3 201,00 €
65 - Autres charges de gestion cour.	295 228,88 €	373 253,32 €	364 688,84 €
TOTAL	320 125,21 €	385 506,48 €	375 641,84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021
002 - Excédent reporté		10 554,48 €	
73 - Recettes fiscales	311 748,00 €	374 942,00 €	381 817,00 €
74 - Subventions et participations		- €	14 444,00 €
TOTAL	311 748,00 €	385 506,48 €	376 261,00 €
RESULTAT	- 3 876,21 €	- €	619,16 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022



Débats communs à l'ensemble des comptes administratifs 2021 :

Monsieur Jérôme TEXIER souhaiterait avoir des précisions sur les conséquences de la clôture du budget annexe de la base de loisirs du Lambon.

Monsieur Jérôme PELTIER informe qu'une subvention d'équilibre a été réalisée, pour pouvoir le clôturer, et que les dépenses restantes seront prises en charge par le budget principal.

Monsieur Jean-Luc POINT demande s'il est envisagé de recourir à une augmentation du taux d'imposition afin de dégager une capacité d'autofinancement plus importante.

Monsieur le Président remarque que la communauté de communes est à la fin d'un cycle dans sa structuration et qu'une réflexion doit être menée sur les perspectives envisageables. Il informe qu'un séminaire sera organisé le 8 septembre réunissant les membres de la commission finances et du bureau communautaire, les vice-présidents, ainsi que les directeurs afin de réfléchir sur les différentes pistes possibles. Il estime que l'augmentation de la fiscalité doit être envisagée comme le dernier recours.

Madame Patricia ROUXEL considère qu'il est normal que le budget annexe base de loisirs soit déficitaire car il s'agit d'un équipement de loisirs. Elle ajoute que cette tendance est la même, voire plus conséquente, pour la gestion des piscines communautaires mais n'est cependant pas visible car les piscines relèvent du budget principal.

Monsieur le Président acquiesce que le fait d'avoir un budget annexe conduit nécessairement à une focalisation sur la gestion de la base de loisirs du Lambon. Il précise que le fait qu'il y ait un budget annexe pour ce périmètre est une conséquence de l'historique de la construction de la communauté de communes. Il ajoute que la clôture de ce budget annexe permettra un traitement analogue pour l'ensemble de ces équipements de loisirs.

6. Comptes administratifs 2021 - Budget principal (annexe)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	30 150 163.13 €	30 728 281.54 €	578 118.41 €
INVESTISSEMENT	8 847 992.29 €	11 940 491.46 €	3 092 498.87 €

7. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe zones d'activités

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe zones d'activités de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ZONES D'ACTIVITES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 823 485.87 €	5 839 524.14 €	16 038.27 €
INVESTISSEMENT	8 499 429.53 €	7 949 011.82 €	- 550 417.71 €

8. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe patrimoine économique

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PATRIMOINE ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	464 743.17 €	406 667.69 €	- 58 075.48 €
INVESTISSEMENT	246 173.96 €	303 829.53 €	57 655.57 €

9. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET TEOM	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	6 140 525.27 €	5 994 052.41 €	- 146 472.86 €
INVESTISSEMENT	977 643.91 €	807 648.18 €	- 169 995.73 €

10. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe base de loisirs du Lambon

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe base de loisirs du Lambon de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET BASE DE LOISIRS DU LAMBON	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	379 878.86 €	379 878.86 €	- €
INVESTISSEMENT	635 765.40 €	471 340.21 €	- 164 425.19 €

11. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 422 990.74 €	3 457 495.47 €	34 504.73 €
INVESTISSEMENT	2 523 460.38 €	2 974 763.36 €	451 302.98 €

12. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe assainissement non collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	280 215.13 €	290 492.88 €	10 277 .75 €
INVESTISSEMENT	64 563.51 €	39 855.19 €	- 24 708.32 €

13. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe photovoltaïque

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 695.79 €	6 976.89 €	2 281.10 €
INVESTISSEMENT	7 270,32 €	3 410,34 €	- 3 859.98 €

14. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET RESEAU DE CHALEUR	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	281 848.20 €	453 025.43 €	171 177.23 €
INVESTISSEMENT	464 769.32 €	459 141.23 €	- 5 628.09 €

15. Comptes administratifs 2021 - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'art. L. 2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET GEMAPI	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	375 641.84 €	376 261.00 €	619.16 €
INVESTISSEMENT			

Présentation générale de l'affectation des résultats 2021 et du budget supplémentaire 2022

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Budget principal - fonctionnement

⇒ **Excédent 2021 = 578 118,41 €**

Résultat reporté antérieur => 4 419 537,08 €

Reprise résultat cumulé Lambon => 0 €

Résultat cumulé réel => 4 997 655,49 €

Budget principal - investissement

⇒ **Excédent 2021 = 3 092 498,87 €**

Résultat reporté antérieur => - 37 074,34 €

Reprise résultat cumulé Lambon => - 108 387,10 €

Résultat cumulé réel => 2 947 037,43 €

Restes à réaliser 2021

Dépenses = 1 138 931,97 €

Recettes = 683 946,59 €

⇒ **RAR nets :- 454 985,38 €**

Conseil communautaire - 19 mai 2022

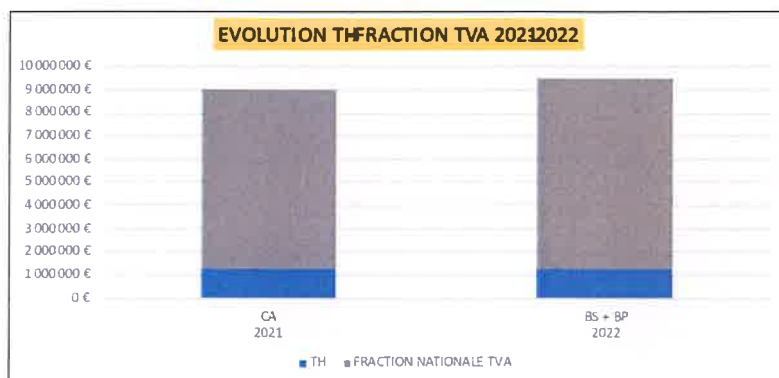
61



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Notifications fiscales et dotations



Le montant de fraction TVA notifié en début d'année sera revalorisé en fin d'année. Le montant présenté tient compte d'une revalorisation à 5,2% (notifié + 2,91%)

Conseil communautaire - 19 mai 2022

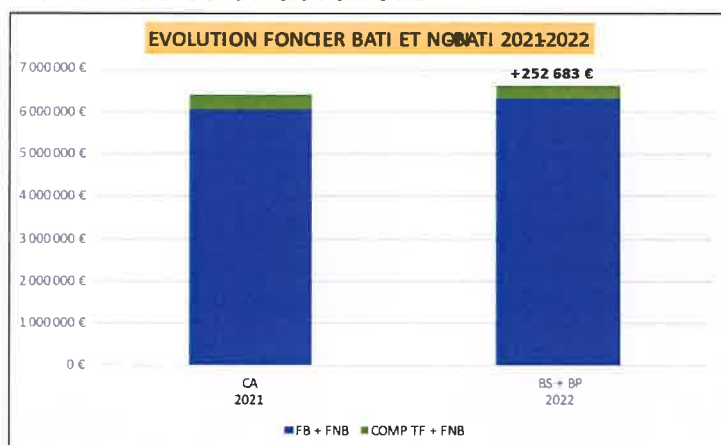
62



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Notifications fiscales et dotations



Conseil communautaire - 19 mai 2022

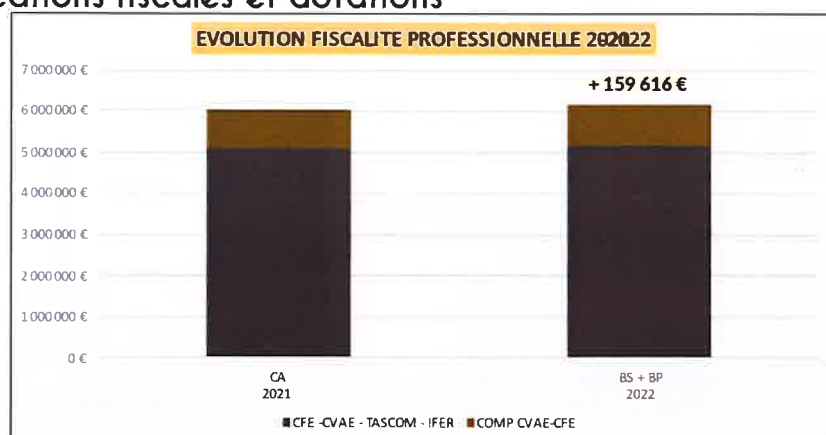
63



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Notifications fiscales et dotations



Conseil communautaire - 19 mai 2022

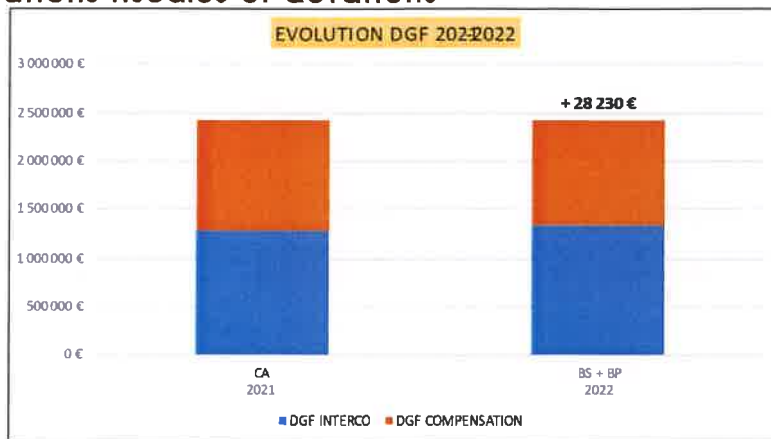
64



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Notifications fiscales et dotations



Conseil communautaire - 19 mai 2022

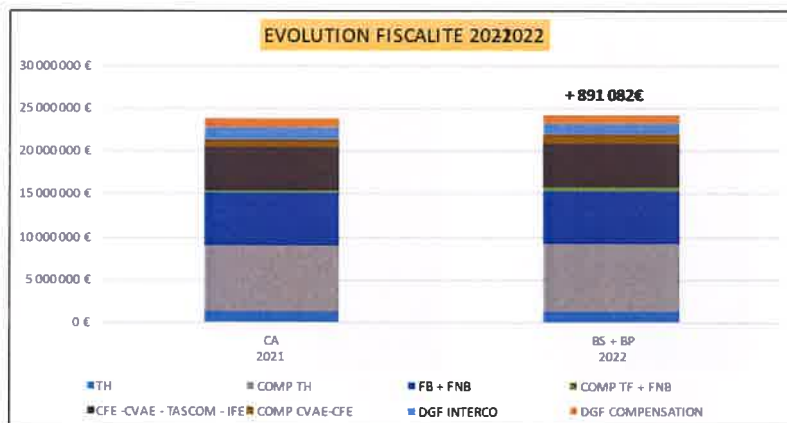
65



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Notifications fiscales et dotations



Conseil communautaire - 19 mai 2022

66



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Budget principal - fonctionnement

Inscriptions principales- DEPENSES

011 => +107 175 €

- 25 365 € formation
- 28 000 € ajustement crédits PEEJ
- 27 190 € crédits communication (promotion stratégie développement économique et touristique et communication interne)
- 7 430 € fournitures prévention sécurité santé au travail
- 10 390 € téléphonie, prestations DSI
- 6 800 € ajustement assurances et honoraires huissier gestion locative
- 2 000 € transports équipements sportifs

012 => +107 019 € Charge nouvelle annualisée reductible = 142 000 € net

- Renforts non pérennes : action éducative animation du territoire, finances, tuilages...
- Dépréciation contractuels : préventeur, assistantes RH et DAET
- Création postes : chargé mission PCAET, MNS pédagogie scolaire et chef service analyse et prospective financière

65 => +164 819 €

- 130 000 € augmentation subvention équilibre patrimoine économique
- 8 435 € licences informatiques
- 26 384 € subventions (ADIL, OGEC, comité organisation tour cycliste 79)

Conseil communautaire - 19 mai 2022

67



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Budget principal - fonctionnement

Inscriptions principales RECETTES

70 => +11 700 €

- 11 700 € prestations nouvelles suites à recrutement MNS supplémentaire (à partir de sept 2022)

73 => +213 287 €

- Impôts directs (foncier et CFE) = + 163 905 €
- CVAE = + 22 098 €
- TASCOM = +17 105 €
- IFER = + 71 509 €
- Compensation fraction TVA (réforme TH) = 61 330 €

74 => +161 568 €

- Compensations fiscales + 92 518 €
- Financements PEEJ CAF/MSA + 66 500 €
- Complément France Services par le département + 2 550 €

77 => +2 500 €

- Prise en charge assurance pour procédure huissier locatif

042 => +135 672 €

- Travaux en régie : valorisation en investissement des prestations intellectuelles réalisées en interne : suivi de chantier, études de faisabilité/programmation... suivi projets PLUIH et PCAET

Conseil communautaire - 19 mai 2022

68

M. PELTIER
Conseiller délégué

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget principal fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
BUDGET PRINCIPAL	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE 2022
011 - Charges à caractère général	5 167 337,46 €	5 298 421,57 €	5 142 118,08 €	5 037 175,00 €	5 036 254,08 €
012 - Charges de personnel	13 408 589,20 €	13 359 381,22 €	14 489 387,12 €	13 037 078,32 €	14 186 478,44 €
014 - Amortisation de produits	2 246 167,03 €	6 237 173,94 €	7 133 374,00 €	-	7 133 374,00 €
02 - Autres charges de gestion courante	7 034 971,00 €	3 232 038,87 €	2 952 733,10 €	4 188 852,17 €	7 042 945,27 €
03 - Charges financières	343 050,40 €	330 688,29 €	341 423,53 €	-	341 423,53 €
07 - Charges exceptionnelles	1 171 288,58 €	162 817,21 €	11 944,04 €	-	11 944,04 €
08 - Subvention sur production	18 112,00 €	18 112,00 €	-	-	-
09 - Charges de gestion courante	1 384 459,32 €	1 286 353,97 €	1 525 498,00 €	-	1 525 498,00 €
093 - Amortissement d'immobilisations	-	-	38 782,00 €	-	-
TOTAL	38 454 383,31 €	38 758 183,83 €	32 319 231,25 €	49 44 284,49 €	37 283 485,74 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
BUDGET PRINCIPAL	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE 2022
002 - Excédent reporté	-4 474 537,00 €	-	-	44 79 537,40 €	-4 474 537,40 €
012 - Retenue de charges	188 000,00 €	228 710,87 €	223 758,00 €	-	223 758,00 €
042 - Charges de gestion courante	339 133,75 €	339 133,75 €	339 133,75 €	1 329 672,00 €	468 268,00 €
70 - Produits de gestion	2 502 540,30 €	2 594 038,79 €	3 175 470,61 €	11 750,00 €	3 187 170,61 €
71 - Recettes fiscales	27 101 457,00 €	27 498 350,00 €	27 498 350,00 €	27 498 350,00 €	27 498 350,00 €
74 - Subvention de fonctionnement	3 621 207,00 €	3 357 288,54 €	4 034 871,24 €	1 811 565,00 €	3 182 247,24 €
75 - Autres produits de gestion courante	478 583,00 €	404 233,07 €	403 700,00 €	-	403 700,00 €
76 - Produits financiers	-	11 324,40 €	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	152 671,75 €	222 252,88 €	18 685,00 €	2 500,00 €	72 150,00 €
78 - Report de gestion	1 173 593,00 €	-	1 184 102,00 €	-	1 184 102,00 €
TOTAL	38 454 383,31 €	38 758 183,83 €	32 319 231,25 €	49 44 284,49 €	37 283 485,74 €
RESUL DAT	-	579 158,45 €	-	-	-

Excédent reporté :
4,4 M€Surexcédent au 65 :
4,6 M€Mellois
Conseil communautaire

69

Débats

Monsieur Patrick TROCHON souhaiterait avoir des précisions sur la nature des missions d'un préventeur.

Monsieur Jérôme PELTIER indique que le rôle d'un préventeur est notamment de prévenir les accidents du travail afin de réduire l'absentéisme.

Madame Sylvie COUSIN précise que le préventeur intervient dans le domaine de la qualité de vie au travail et est en charge des problématiques autour de la qualité de l'environnement de travail. Elle précise que ce poste est déjà inscrit au budget dans le cadre d'un emploi temporaire et que face aux difficultés de recrutement, du fait de la précarité de cet emploi, il semble opportun de le transformer en un emploi permanent.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Budget principal - investissement

RAR 2021 : 1 139 K€ en dépenses / 684 K€ en recettes

Inscriptions principales DEPENSES

16D/R => +5 000 €

- Cautions du locatif privé

20 => +97 360 €

- Etudes PCAET et Aire d'accueil des gens du voyage
- Logiciel restauration scolaire 88 000 €

21 => +232 430 €

- Travaux huisseries à la résidence habitat jeune de Chef Boutonne : 95 000 €
- Renouvellement d'un tracteur pour les espaces verts : 62 400 €
- Matériel informatique : 50 285 €
- Matériel divers : 24 745 €

23 => + 280 000 €

- Aire d'accueil des gens du voyage : 100 000 €
- Terrains familiaux : 180 000 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

70



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

Budget principal - investissement

RAR 2021 : 1 139 K€ en dépenses / 684 K€ en recettes

Inscriptions principales RECETTES

024 => +8 000 €

- Reprise véhicules vétustes

10 => +101 628 €

- FCTVA relatif aux projets inscrits au BS

13 => + 286 100 €

- Aire d'accueil des gens du voyage : 72 100 €
- Terrains familiaux : 126 000 €
- Logiciel restauration scolaire 88 000 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

71



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022 - budget principal investissement

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE 2022	
001 - Dotations reçues	13 000 000,00 €	-	-	-	-	
10 - Subventions reçues	10 000 000,00 €	-	-	-	-	
20 - Reprises d'actifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
21 - Investissements matériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
22 - Investissements immatériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
23 - Investissements financiers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
24 - Opérations d'entretien matériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
25 - Opérations d'entretien immatériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
26 - Opérations d'entretien financier	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
001 - Dotations reçues	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
10 - Subventions reçues	10 000 000,00 €	-	-	-	-	
20 - Reprises d'actifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
21 - Investissements matériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
22 - Investissements immatériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
23 - Investissements financiers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
24 - Opérations d'entretien matériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
25 - Opérations d'entretien immatériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
26 - Opérations d'entretien financier	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
001 - Dotations reçues	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
10 - Subventions reçues	10 000 000,00 €	-	-	-	-	
20 - Reprises d'actifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
21 - Investissements matériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
22 - Investissements immatériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
23 - Investissements financiers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
24 - Opérations d'entretien matériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
25 - Opérations d'entretien immatériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
26 - Opérations d'entretien financier	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
001 - Dotations reçues	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
10 - Subventions reçues	10 000 000,00 €	-	-	-	-	
20 - Reprises d'actifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
21 - Investissements matériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
22 - Investissements immatériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
23 - Investissements financiers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
24 - Opérations d'entretien matériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
25 - Opérations d'entretien immatériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
26 - Opérations d'entretien financier	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
001 - Dotations reçues	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
10 - Subventions reçues	10 000 000,00 €	-	-	-	-	
20 - Reprises d'actifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
21 - Investissements matériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
22 - Investissements immatériels	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
23 - Investissements financiers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
24 - Opérations d'entretien matériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
25 - Opérations d'entretien immatériel	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
26 - Opérations d'entretien financier	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
TOTAL	13 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	

Affectation résultat
fonctionnement 2021 sur le
1068 : 578 K€

Surexcédent global de
921 K€

72



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget principal investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
BUDGET PRINCIPAL	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE 2022
01 - Travaux neufs	27 079,38 €	- €	- €	- €	- €
02 - Travaux de réhabilitation	17 238,30 €	- €	- €	16 200,00 €	14 230,00 €
03 - Réparations d'urgence	400 000,00 €	500 000,00 €	6 100 000,00 €	5 100 000,00 €	6 777 000,00 €
04 - Travaux de réhabilitation, réfection	730 300,00 €	1 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
05 - Travaux de réhabilitation, réfection	270 000,00 €	300 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
06 - Travaux de réhabilitation, réfection	2 114 600,00 €	2 300 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €
07 - Travaux de réhabilitation, réfection	2 200 000,00 €	2 300 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €	23 000 000,00 €
08 - Travaux de réhabilitation, réfection	130 000,00 €	150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
09 - Travaux de réhabilitation, réfection	100 000,00 €	120 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
TOTAL	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
RESULTAT	- €	- €	- €	- €	- €

Affectation résultat
fonctionnement 2021 sur le
1068 : 578 K€

Surexcédent global de
921 K€



72

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget principal

En fonctionnement :

Au BP voté en février : suréquilibre de 59 000 €

Après instruction du BS : suréquilibre de 205 000 €



73

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe ZA fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
01 - Charges à caractère général	310 600,00 €	16 665,25 €	249 912,00 €	30 000,00 €
02 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	15,00 €
03 - Charges financières	30 518,95 €	28 904,40 €	24 956,45 €	- €
04 - Charges exceptionnelles	- €	- €	10 745,00 €	- €
05 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	5 749 011,82 €	5 767 783,39 €	- €
06 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	30 518,95 €	28 904,40 €	24 956,45 €	- €
07 - Virement section d'investissement	726 339,35 €	- €	875 683,62 €	-30 015,00 €
TOTAL	6 898 627,25 €	6 824 486,47 €	6 864 688,91 €	- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
01 - Subside reporté	631 759,35 €	- €	647 797,62 €	- €
02 - Opérations d'ordre entre sections	6 141 068,95 €	5 767 563,29 €	6 042 651,84 €	- €
03 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	30 518,95 €	28 904,40 €	24 956,45 €	- €
04 - Produits des services	96 180,00 €	36 560,80 €	238 631,00 €	- €
05 - Subventions et participations	- €	4 230,00 €	- €	- €
06 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
07 - Produits exceptionnels	- €	3 265,85 €	- €	- €
TOTAL	6 898 627,25 €	6 824 486,47 €	6 864 688,91 €	- €
RESULTAT	- €	- €	- €	- €

011 :
Enveloppe pour des travaux
d'aménagement sur la ZA du Pinier à
St Léger de la Martinière

023 :
Diminution du virement vers la
section d'investissement



74

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe ZA investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
001 - Déficit reporté	1 513 720,58 €		2 064 138,27 €	
16 - Emprunts et dettes	2 732 000,00 €	2 731 888,24 €	107 085,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	8 141 068,95 €	5 787 583,29 €	8 042 651,84 €	
TOTAL	10 386 789,51 €	8 459 425,53 €	8 213 875,11 €	- €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ZONES D'ACTIVITES	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
021 - Virement section fonctionnement	728 338,35 €		875 883,82 €	30 015,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 801 550,00 €	5 749 011,82 €	5 767 783,39 €	
16 - Emprunts et dettes	3 858 900,16 €	2 200 000,00 €	1 670 408,10 €	30 015,00 €
TOTAL	10 386 789,51 €	7 949 011,82 €	8 213 875,11 €	- €
RESULTAT	- €	- 550 417,71 €	- €	- €

021 :
Diminution du virement de la section de fonctionnement

16 :
Augmentation de l'inscription emprunt pour l'équilibre

Conseil communautaire - 19 mai 2022

75



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe patrimoine économique

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
011 - Charges à caractère général	103 600,00 €	97 567,31 €	119 700,00 €	130 000,00 €
66 - Autres charges de gestion courante	44 696,91 €	29 579,65 €	30 000,00 €	
68 - Charges financières	26 789,53 €	26 749,83 €	23 887,61 €	
67 - Charges exceptionnelles	13 735,00 €	8 231,65 €	3 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	282 625,53 €	302 614,53 €	266 685,00 €	
TOTAL	451 486,97 €	464 743,17 €	443 252,51 €	130 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
PATRIMOINE ECONOMIQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
002 - Excédent reporté	91 654,89 €		33 609,41 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	98 271,08 €	98 271,08 €	98 273,00 €	
76 - Autres produits de gestion courante	260 531,00 €	282 558,12 €	311 370,10 €	130 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €	45 840,49 €	- €	
TOTAL	451 486,97 €	406 567,69 €	443 252,51 €	130 000,00 €
RESULTAT	- €	- 58 075,48 €	- €	- €

011 : travaux entretien parc
locatif

Equilibre assuré par la hausse
de la subvention d'équilibre du
budget principal

Pas de BS en investissement

76



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe TEOM fonctionnement

Réserve chapitre 65 :
868 091 € au BP
- 10 311 € au BS

Affectation de 310 004 €
vers l'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE
011 - Charges à caractère général	7 759 559,85 €	7 893 253,24 €	7 896 454,00 €	57 483,00 €	7 954 737,00 €
012 - Charges de personnel	2 289 194,16 €	2 376 254,31 €	2 414 382,00 €	48 275,10 €	2 500 007,10 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 833 293,93 €	7 779 127,38 €	2 735 548,15 €	10 378,10 €	2 745 926,00 €
66 - Charges financières	12 383,72 €	12 323,34 €	14 528,85 €	- €	14 528,85 €
67 - Charges exceptionnelles	62 933,00 €	57 810,00 €	11 300,00 €	- €	11 300,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	292 559,48 €	334 752,38 €	420 540,00 €	- €	420 540,00 €
683 - Virement section d'investissement	307 632,00 €		259 383,10 €	- 259 383,10 €	- €
TOTAL	7 751 752,07 €	8 540 522,74 €	7 813 498,39 €	- 259 383,10 €	7 887 555,89 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE
002 - Excédent reporté	1 534 389,25 €		1 787 972,39 €	- 370 004,10 €	1 417 967,89 €
012 - Attribution de charges	483 000,00 €	70 540,34 €	483 000,00 €	- €	483 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	28 343,40 €	28 343,40 €	27 385,00 €	9 547,00 €	38 255,00 €
76 - Produits de gestion courante	527 522,42 €	653 487,38 €	627 325,00 €	693 750,00 €	693 750,00 €
72 - Recettes fiscales	4 403 876,00 €	4 429 754,00 €	4 462 476,00 €	33 770,00 €	4 500 000,00 €
78 - Subventions et participations	7 74 125,00 €	763 043,74 €	754 288,00 €	- €	754 288,00 €
79 - Autres produits de gestion courante		10 164,30 €	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	27 250,00 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
TOTAL	7 751 752,07 €	5 994 052,14 €	7 813 498,39 €	- 259 383,10 €	7 887 555,89 €
RESULTAT	- €	- 148 472,86 €	- €	- €	- €

011 :
Hausse du coût du tri dans les nouveaux marchés
Harmonisation des pratiques polystyrène
Location matériel roulant pour les encombrants
Hausse montant des assurances
Complément formations

012 :
Assistant technique pour mise en place logiciels - 1 an
Renfort ingénierie suivi des études - 1 an

65 :
Ajustement de l'inscription pour la contribution
SMITD
Remboursement à la CAN pour les accès en
déchetterie
Augmentation budget prévu pour les effacements de
dettes

70 : Augmentation recettes reprise de matériaux

73 : Ajustement recette fiscale TEOM suite à la
notification des bases 2022

Finances

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022 - budget annexe TEOM investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
TEOM	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	VOTE
10 - Dépenses et dettes	189 933,00 €	189 933,00 €	31 214,00 €	- €	312 147,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	129 447,50 €	3 512,50 €	11 944,00 €	- €	119 447,50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 732 978,74 €	803 223,40 €	3 879 258,00 €	1 792,00 €	3 879 258,00 €
22 - Immobilisations en cours	1 807 912,70 €	69 977,50 €	1 988 336,50 €	- €	1 988 336,50 €
27 - Immobilisations financières	9 253,00 €	28 616,50 €	28 617,00 €	- €	28 617,00 €
40 - Opérations d'ordre entre sections	28 343,40 €	38 024,50 €	27 388,00 €	9 541,00 €	38 024,50 €
401 - Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €	340,00 €	9 000,00 €	27 388,00 €	38 024,50 €
4011 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 738 585,34 €	977 843,90 €	4 987 533,50 €	38 341,00 €	4 987 533,50 €
RESULTAT	- €	1 012 910,90 €	- €	- €	- €

Affectation de 310 004 € du fonctionnement

21 : Matériel divers

041D/R : Opération d'ordre

10 : Adaptation FCTVA

Finances

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022 - budget annexe SPAC fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
011 - Charges à caractère général	983 634,75 €	7 70 945,77 €	804 344,00 €	28 329,00 €
012 - Charges de personnel	1 094 912,22 €	9 88 341,57 €	1 088 734,00 €	41 478,00 €
014 - Autres services et prestations	20 713,00 €	1 08 978,00 €	217 000,00 €	- €
02 - Autres charges de gestion courante	98 532,20 €	78 384,71 €	50 100,00 €	9 18 73,30 €
04 - Charges financières	10 112,84 €	1 08 710,33 €	108 800,00 €	- €
07 - Charges de non-pollution	32 000,00 €	83 257,00 €	21 800,00 €	- €
09 - Opérations d'ordre entre sections	1 207 988,00 €	1 125 917,40 €	1 180 350,00 €	- €
091 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	- €
TOTAL	4 618 585,34 €	3 422 986,34 €	3 988 588,00 €	988 588,30 €

Reprise de l'excédent : 961 K€
Equilibre au 65 : 917 K€011 :
Hausse prix chaux
Complément formation012 :
Responsable maintenance
Agent exploitation automatisé65 : Impact informatique projet
télégestion

Finances

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022 - SPAC - fiche projet télégestion

INVESTISSEMENT DEPENSES / RECETTES PAR ANNEE					
TYPE DE DEPENSES (3)	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Frais d'insertion	2 766 €				
Etudes	5 333 €	5 333 €	5 334 €		
Travaux	15 860 €	466 354 €	302 340 €	240 604 €	
licences logiciel	30 620 €				
Prestation intégration dans logiciel	26 880 €	70 000 €	25 000 €	25 000 €	
Acquisition de matériel informatique	14 000 €				
TOTAL	95 459 €	541 687 €	332 674 €	265 604 €	1 235 424 €

FONCTIONNEMENT - CHARGES INDUITES OU ECONOMIES GENEREES					
Charges induites (5)	2022	2023	2024	2025	2026
Electricité					
Maintenance logiciel	3 400 €	3 500 €	3 600 €	3 700 €	1 800 €
Téléphone	600 €	7 000 €	8 500 €	8 800 €	
TOTAL	4 000 €	10 500 €	12 100 €	12 500 €	3 800 €

Conseil communautaire - 19 mai 2022

80

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe SPAC investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
16 - Equipement et de travaux	522 940,71 €	522 940,71 €	4 851 730,00 €	- €
20 - En maintenance, en travaux	408 274,79 €	254 643,69 €	1 222 385,00 €	313 403,41 €
21 - En maintenance, en travaux	368 301,70 €	740 346,30 €	1 024 921,43 €	303 341,04 €
22 - En maintenance, en travaux	4 761 486,78 €	1 100 000,00 €	3 339 638,57 €	836 354,90 €
240 - Opérations d'ordre entre sections	445 323,40 €	423 563,40 €	330 540,00 €	10 829,00 €
241 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	27 080,00 €	- €
TOTAL	6 584 798,97 €	2 522 490,39 €	4 551 343,99 €	1 294 554,90 €
RESULTE A REALISER		343 833,98 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
SPAC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
001 - Excédent reporté	1 143 251,82 €	- €	- €	1 143 251,82 €
002 - Travaux de maintenance, fonctionnement	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 207 385,00 €	1 100 000,00 €	1 180 900,00 €	- €
041 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	27 080,00 €	- €
70 - Dotations	24 123,20 €	24 123,20 €	- €	- €
71 - Subventions et participations	100 000,00 €	255 122,87 €	1 000 000,00 €	- €
76 - Equipement et de travaux	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €	- €
TOTAL	6 584 798,97 €	2 974 796,36 €	4 551 343,99 €	1 294 554,90 €
RESULTAT	- €	451 305,97 €	- €	- €
RESULTE A REALISER				

Reprise de l'excédent : 1 595 K€
Restes à réaliser : 245 K€
dépenses

Réserve : 1 225 K€

Projet télégestion

81



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget annexe SPANC fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
SPANC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
011 - Charges de caractère général	109 150,00 €	92 499,17 €	108 958,00 €	800,00 €
012 - Charges de personnel	197 500,00 €	160 841,00 €	158 104,00 €	16 484,00 €
66 - Autres charges de gestion courante	8 041,20 €	2 532,85 €	85 432,95 €	17 084,00 €
67 - Charges exceptionnelles	7 396,00 €	4 424,11 €	4 600,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	19 918,00 €	19 918,00 €	21 527,00 €	- €
TOTAL	342 005,20 €	280 215,13 €	379 519,95 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
SPANC	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
002 - Excédent reporté	79 363,20 €	- €	89 680,95 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 875,00 €	10 875,00 €	10 875,00 €	- €
70 - Produits des services	167 447,00 €	190 354,54 €	179 970,00 €	- €
76 - Subventions et participations	48 300,00 €	32 214,00 €	37 084,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	16 000,00 €	57 049,34 €	61 920,00 €	- €
TOTAL	342 005,20 €	290 492,88 €	379 519,95 €	- €
RESULTAT	- €	10 277,75 €	- €	- €

012 : renfort administratif
saisie dossiers

65 : diminution réserve pour
équilibre
(82 853 € au BP- 17 084 € =
65 769 €)

Pas de BS en investissement

82



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget photovoltaïque fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
011 - Charges de caractère général	1 700,00 €	403,82 €	2 028,00 €	560,00 €
012 - Charges de personnel	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €
66 - Autres charges de gestion courante	1 447,70 €	- €	638,82 €	3 151,53 €
67 - Charges exceptionnelles	389,39 €	381,83 €	339,38 €	- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 410,34 €	3 411,00 €	- €
TOTAL	7 447,43 €	4 695,79 €	6 917,00 €	3 711,53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
PHOTOVOLTAIQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
002 - Excédent reporté	1 430,43 €	- €	- €	3 711,53 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	- €
70 - Produits des services	4 700,00 €	5 658,06 €	5 600,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	1,83 €	- €	- €
TOTAL	7 447,43 €	6 976,89 €	6 917,00 €	3 711,53 €
RESULTAT	- €	2 281,10 €	- €	- €

Excédent reporté : 3 711 €

011 : CFE due

65 : réserve

Conseil communautaire - 19 mai 2022

83



Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget photovoltaïque investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
PHOTOVOLTAÏQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
16 - Emprunts et dettes	5 980,00 €	5 953,32 €	1 980,00 €	
23 - Immobilisations en cours	2 381,83 €		134,00 €	2 388,51 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 317,00 €	1 317,00 €	1 317,00 €	
TOTAL	9 658,83 €	7 270,32 €	3 411,00 €	2 388,51 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
PHOTOVOLTAÏQUE	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
001 - Excédent reporté	6 268,49 €			2 388,51 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 410,34 €	3 410,34 €	3 411,00 €	
TOTAL	9 658,83 €	3 410,34 €	3 411,00 €	2 388,51 €
RESULTAT	- €	3 859,98 €	- €	- €

Excédent reporté : 2 388 €

23 : réserve

Conseil communautaire - 19 mai 2022



84

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget réseau de chaleur fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
002 - Déficit reporté	10 057,35 €			
011 - Charges à caractère général	305 955,89 €	236 657,83 €	249 020,15 €	
66 - Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	1 448,37 €	47 419,42 €	
68 - Charges d'immobilisations	5 130,73 €	4 080,97 €	8 380,43 €	
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €		500,00 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 621,23 €	39 622,00 €	
023 - Virement section d'investissement	- €	- €	6 223,00 €	
TOTAL	483 852,13 €	281 848,20 €	351 165,00 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
002 - Excédent reporté				
042 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	
70 - Produits des services	347 400,00 €	314 963,29 €	335 800,00 €	
77 - Produits exceptionnels	121 127,13 €	122 677,15 €		
TOTAL	483 852,13 €	453 025,43 €	351 165,00 €	- €
RESULTAT	- €	171 177,23 €	- €	- €

Déficit reporté de 10 K€
 couvert par l'excédent 2021 de
 171 K€

Affectation de 161 K€ en
 investissement (1068) pour
 diminuer le déficit reporté

Conseil communautaire - 19 mai 2022



85

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 - Présentation générale

BS 2022- budget réseau de chaleur investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
001 - Déficit reporté	385 503,32 €			391 131,41 €
16 - Emprunts et dettes	449 780,00 €	449 404,32 €	30 480,00 €	
23 - Immobilisations incorporelles	4 000,00 €			
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 365,00 €	15 365,00 €	15 365,00 €	
TOTAL	854 648,32 €	464 769,32 €	45 845,00 €	391 131,41 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
RESEAU DE CHALEUR	VOTE 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
021 - Virement section fonctionnement	- €	- €	6 223,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	39 621,23 €	39 621,23 €	39 622,00 €	
16 - Dettes	- €	- €		181 119,88 €
16 - Emprunts et dettes - Remboursement	419 520,00 €	419 520,00 €		230 011,53 €
16 - Emprunts et dettes - pour équilibre	395 507,09 €			
TOTAL	854 648,32 €	459 141,23 €	45 845,00 €	391 131,41 €
RESULTAT	- €	5 628,09 €	- €	- €

Reprise du déficit 391 K€

Affectation résultat
 fonctionnement (1068) : 161 K€

Equilibre avec l'emprunt

Conseil communautaire - 19 mai 2022



86

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Affectation des résultats 2021 et BS 2022 – Présentation générale

BS 2022 – budget GEMAPI fonctionnement

GEMAPI	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	EP 2022	BS 2022
011 - Charges sociales général	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
012 - Charges de personnel	10 200,00 €	6 552,00 €	6 552,00 €	6 552,00 €	
014 - Atténuation de produits	2 843,00 €	4 501,16 €	3 201,00 €	4 000,00 €	702,64 €
66 - Autres charges de gestion cour	295 226,86 €	373 253,32 €	364 688,84 €	367 199,00 €	10 481,00 €
TOTAL	329 125,21 €	385 506,48 €	375 641,84 €	378 951,00 €	11 183,64 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	EP 2022	BS 2022
002 - Excédent reporté		10 584,40 €			11 183,64 €
73 - Recettes fiscales	311 749,00 €	374 942,00 €	361 817,00 €	378 951,00 €	
74 - Subventions et participations		- €	14 444,00 €		
TOTAL	311 749,00 €	385 506,48 €	376 261,00 €	378 951,00 €	11 183,64 €
RESULTAT	- 3 076,21 €	- €	615,16 €	- €	- €

Reprise de l'excédent 11 K€

014 : pour l'équilibre

65 : hausse contribution SMC

Conseil communautaire – 19 mai 2022



87

Débats

Monsieur Frédéric BERTHONNEAU souhaiterait avoir des informations sur la destruction de l'aire des gens du voyage nécessitant des travaux. Il demande également si des mesures sont envisagées afin d'éviter que des désordres se reproduisent.

Monsieur Gilles PICHON précise que l'aire des gens du voyage est totalement à reconstruire.

Madame Sylvie COUSIN précise qu'une réflexion est en cours sur l'accompagnement social de cette population et sur le fonctionnement technique de cette aire. Elle soulève que la problématique de la sédentarisation de cette population doit être également questionnée. Elle indique que la question de l'accueil des gens du voyage va être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine conférence des maires afin de construire conjointement, avec les communes concernées, une véritable politique d'accueil, notamment du point de vue sécuritaire.

Monsieur Patrice GUERY exprime, en tant que maire de Maisonnay, ses difficultés face à l'installation de gens du voyage à proximité du stade de sa commune, pour lesquelles il estime manquer d'accompagnement.

Monsieur le Président souligne que le choix d'investir dans les travaux de reconstruction de l'aire du voyage est lié, au-delà du fait que cela relève de la compétence de la communauté de communes, à la possibilité de solliciter des subventions pour l'année 2022. Il ajoute qu'en parallèle, une réflexion doit être menée afin que ces désordres ne se reproduisent plus. Il rappelle que la difficulté réside aussi dans le fait qu'il n'y a aucune obligation pour les gens du voyage de s'installer exclusivement sur cette aire lorsqu'ils sont présents sur le territoire.

16. Affectation des résultats - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du Budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou :

15000 - Budget Principal	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	30 728 281,54 €	30 150 163,13 €	578 118,41 €	4 419 537,08 €	4 997 655,49 €	
Investissement	11 940 491,46 €	8 847 992,59 €	3 092 498,87 €	- 37 074,34 €	3 055 424,53 €	- 522 286.11

Considérant le résultat du déficit en section d'investissement du budget annexe du Lambon de - 108 387.10 € à intégrer au résultat du budget principal, ainsi que les restes à réaliser d'un excédent de 67 300.73 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget principal comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 4 997 655.49 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
578 118.00 €	4 419 537.49 €

17. Budgets supplémentaires 2022 - Budget principal (annexe)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021, au vu des résultats du compte administratif ainsi que des restes à réaliser en investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget principal adopté par délibération n° C24-02-2022-7 du conseil communautaire de 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget principal présenté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	107 175.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 419 537.49 €
012 - Charges de personnel	107 019.32 €	70 - Produits des services	11 700.00 €
014 - Atténuation de produits		73 - Impôts et taxes	213 287.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-59 782.00 €	74 - Dotations et participations	161 568.00 €
042 - Opérations d'ordre		77 - Produits exceptionnels	2 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	4 789 852.17 €	042 - Opérations d'ordre	135 672.00 €
Total	4 944 264.49 €	Total	4 944 264.49 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles	368 377.87 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 947 037.43 €
204 - Subventions d'équipement versées	50 000.00 €	10 - Dotations	679 746.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 552 434.06 €	024 - Produits des cessions	8 000.00 €
23 - Immobilisation en cours	757 377.85 €	13 - Subventions d'investissement	970 046.59 €
13 - Subventions d'investissement	14 239.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	-1 661 947.24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 59 782.00 €
040 - Opérations d'ordre	135 672.00 €	041 - Opérations patrimoniales	640 850.00 €
041 - Opérations patrimoniales	640 850.00 €		
Total	3 523 950.78 €	Total	3 523 950.78 €

18. Affectation des résultats - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant la reprise anticipée des résultats par délibération n° C24-02-2022-9 en date du 24 février 2022 selon les modalités de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

15004 - Budget annexe TEOM	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	5 994 052,41 €	6 140 525,27 €	- 146 472,86 €	1 934 385,25 €	1 787 912,39 €	
Investissement	807 648,18 €	977 643,91 €	- 169 995,73 €	828 593,67 €	658 597,94 €	- 195 743,16 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe TEOM comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 1 787 912.39 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
310 004.59 €	1 477 907.80 €

19. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire permet de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe TEOM adopté par délibération C24-02-2022-10 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe TEOM comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - TEOM

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	57 463.00 €	002 - Excédent reporté	- 310 004.59 €
012 - Charges de personnel	46 275.10 €	70 - Produits des services	60 750.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 299 363.59 €	73 - Impôts et taxes	33 770.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	- 10 318.10 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	9 541.00 €
Total	- 205 943.59 €	Total	- 205 943.59 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
041 - Opérations d'ordre	27 000.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 299 363.59 €
21 - Immobilisations corporelles	1 700.00 €	041 - Opérations d'ordre	27 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 541.00 €	10 - Dotations	310 454.59 €
		13 - Subventions d'investissement	150.00 €
Total	38 241.00 €	Total	38 241.00 €

20. Affectation des résultats - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du Budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou :

15011 - Budget annexe GEMAPI	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	376 261,00 €	375 641,84 €	619,16 €	10 564,48 €	11 183,64 €	
Investissement						

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 06/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe GEMAPI comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 11 183.64 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	11 183.64 €

21. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévision par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe GEMAPI adopté par délibération C24-02-2022-12 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 06/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - GEMAPI

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65 - Autres charges de gestion courantes	10 481.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 183.64 €
014 - Atténuation de produits	702 .64 €		
Total	11 183.64 €	Total	11 183.64 €

22. Affectation des résultats - Budget annexe zones d'activités

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du budget annexe zones d'activités de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant la reprise anticipée des résultats par délibération n° C24-02-2022-13 en date du 24 février 2022 selon les modalités de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

15001 - Budget annexe zones d'activités	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	5 839 524,14 €	5 823 485,87 €	16 038,27 €	631 759,35 €	647 797,62 €	
Investissement	7 949 011,82 €	8 499 429,53 €	- 550 417,71 €	- 1 513 720,56 €	- 2 064 138,27 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe zones d'activités comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 647 797.62 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	647 797.62 €

23. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe zones d'activités

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe zones d'activités adopté par délibération C24-02-2022-14 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe zones d'activités comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 -ZONES D'ACTIVITES

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	30 000.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	-30 015.00 €		
65 - Autres charges de gestion	15.00 €		
Total	0.00 €	Total	

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-30 015.00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilés	30 015.00 €
Total		Total	0.00 €

24. Affectation des résultats - Budget annexe patrimoine économique

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du Budget annexe patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant la reprise anticipée des résultats par délibération n° C24-02-2022-15 en date du 24 février 2022 selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

15002 - Budget annexe patrimoine éco	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	406 667,69 €	464 743,17 €	- 58 075,48 €	91 684,89 €	33 609,41 €	
Investissement	303 829,53 €	246 173,96 €	57 655,57 €	18 235,32 €	75 890,89 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe patrimoine économique comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 33 609.41 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	33 609.41 €

25. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe patrimoine économique

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire permet de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe patrimoine économique adopté par délibération C24-02-2022-16 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe patrimoine économique comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PATRIMOINE ECONOMIQUE

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	130 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	130 000.00 €
Total	130 000.00 €	Total	130 000.00 €

26. Affectation des résultats - Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou,

15007 – Budget annexe assainissement collectif	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	3 457 495,47 €	3 422 990,74 €	34 504,73 €	926 715,47 €	961 220,20 €	
Investissement	2 974 763,36 €	2 523 460,38 €	451 302,98 €	1 143 251,82 €	1 594 554,80 €	- 245 033.89 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 961 220.20 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0 €	961 220.20 €

27. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021, au vu des résultats du compte administratif ainsi que des restes à réaliser en investissement.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe assainissement collectif adopté par délibération C24-02-2022-17 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	28 329.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	961 220.20 €
012 - Dépenses de personnel	41 476.00 €	70 - Produits des services	16 484.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	918 734.20 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	10 835.00 €
Total	988 539.20 €	Total	988 539.20 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles	313 483.41 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 594 554.80 €
21 - Immobilisations corporelles	583 341.89 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	
23 - Immobilisation en cours	686 894.50 €	10 - Dotations	
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 835.00 €		
Total	1 594 554.80 €	Total	1 594 554.80 €

28. Affectation des résultats - Budget annexe assainissement non collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant la reprise anticipée des résultats par délibération n° C24-02-2022-18 en date du 24 février 2022 selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

15010 - Budget annexe assainissement non collectif	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	290 492,88 €	280 215,13 €	10 277,75 €	79 383,20 €	89 660,95 €	
Investissement	39 855,19 €	64 563,51 €	- 24 708,32 €	12 611,96 €	- 12 096,36 €	27 701,13 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe assainissement non collectif comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 89 660.95 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	89 660.95 €

29. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe assainissement non collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire permet de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe assainissement non collectif adopté par délibération C24-02-2022-19 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 25/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe assainissement non collectif comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SPANC

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	600.00 €		
012 – Dépenses de personnel	16 484.00 €		
65 – Autres charges de gestion courantes	- 17 084.00 €		
Total	0,00 €	Total	- €

30. Affectation des résultats - Budget annexe photovoltaïque

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou,

15008 - Budget annexe photovoltaïque	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	6 976,89 €	4 695,79 €	2 281,10 €	1 430,43 €	3 711,53 €	
Investissement	3 410,34 €	7 270,32 €	- 3 859,98 €	6 248,49 €	2 388,51 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 27/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe photovoltaïque comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 3 711.53 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	3 711.53 €

31. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe photovoltaïque

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021, au vu des résultats du compte administratif.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe photovoltaïque adopté par délibération C24-02-2022-20 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 27/04/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe photovoltaïque comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PHOTOVOLTAIQUE

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	560,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 711.53 €
65 - Autres charges de gestion	3 151,53 €		
Total	3 711.53 €	Total	3 711.53 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
23 - Immobilisation en cours	2 388.51 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 388.51 €
Total	2 388.51 €	Total	2 388.51 €

32. Affectation des résultats - Budget annexe réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant les résultats consolidés de l'exercice 2021 du budget annexe réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou :

15009 - Budget annexe réseau de chaleur	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat reporté	Résultat de clôture 2021	Restes à réaliser
Fonctionnement	453 025,43 €	281 848,20 €	171 177,23 €	- 10 057,35 €	161 119,88 €	
Investissement	459 141,23 €	464 769,32 €	- 5 628,09 €	- 385 503,32 €	- 391 131,41 €	

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe réseau de chaleur comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé : 161 119.88 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
161 119.88 €	0 €

33. Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Le budget primitif pour 2022 ayant été voté en février 2022, sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2022.

Ce budget supplémentaire a pour objet de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats de l'exercice 2021, au vu des résultats du compte administratif.

Il permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe réseau de chaleur adopté par délibération C24-02-2022-21 du conseil communautaire du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26/04/2022,

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe réseau de chaleur comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - RESEAU DE CHALEUR

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Total	0,00 €	Total	- €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	391 131.41 €	10 - Dotations	161 119.88 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	230 011.53 €
Total	391 131.41 €	Total	391 131.41 €

34. Clôture d'une autorisation de programme - Budget principal - Réhabilitation des Arcades (Melle)

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant que les travaux liés à la réhabilitation du siège administratif « Les Arcades » à Melle sont achevés, la clôture de l'autorisation de programme n° 17023 peut être prononcée, arrêtée aux montants figurant ci-dessous :

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
				Antérieurs	2020	2021
17023 - Réhabilitation Les Arcades - Melle	2017	DEPENSES	4 408 212,30 €	4 353 832,04 €	54 380,26 €	- €
	2017	RECETTES	2 677 812,60 €	2 204 068,99 €	11 894,61 €	461 849,00 €

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu la délibération n° 151-2017 du 11 mai 2017 portant création d'autorisation de programme ;

Vu l'avis de la commission finances du 26 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CLÔTURER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

35. Clôture d'une autorisation de programme - Budget principal - Réhabilitation du gymnase de La-Mothe-Saint-Héray

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Considérant que les travaux liés à la réhabilitation du gymnase de La-Mothe-Saint-Héray sont achevés, la clôture de l'autorisation de programme n° 17028 peut être prononcée, arrêtée aux montants figurant ci-dessous :

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
				Antérieurs	2020	2021
17028 – GYMNASSE DE LA MOTHE	2019	DEPENSES	1 447 388,84 €	1 235 829,58 €	211 559,26 €	- €
	2019	DEPENSES	820 929,19 €	288 406,66 €	315 235,53 €	244 975,30 €

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu la délibération n° 80-2019 du 25 mars 2019 portant création d'autorisation de programme ;

Vu l'avis de la commission finances du 26 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CLÔTURER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

36. Création d'une autorisation de programme - Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les reports de crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Par ailleurs, toute modification de ces AP/CP se fera également par délibération de l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir, pour 2022, l'AP/CP suivante sur le budget annexe assainissement collectif :

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	2022	DEPENSES	1 219 424,00 €	90 126,00 €	536 354,00 €	327 340,00 €	265 604,00 €

Débats :

Monsieur Patrick TROCHON demande si le fait qu'il n'y ait pas de recette pour cette opération ne va pas pénaliser d'autres futurs investissements.

Monsieur le Président estime qu'il est difficile d'avoir, dans l'immédiat, une vision pluriannuelle en l'absence de données prospectives. Il ajoute que le montant de l'investissement annuel est néanmoins supportable.

Monsieur Philippe CACLIN précise que cet investissement est contraint par un besoin de rénovation indispensable. Il ajoute que les nouveaux systèmes permettront une collecte de données plus performante et une meilleure anticipation des problématiques.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu le conseil d'exploitation du 25 avril 2022 ;

Vu l'avis de la commission finances du 26 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CRÉER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

SERVICES TECHNIQUES

37. Gendarmerie de Melle - Extension de réseaux - Avenant à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la ville de Melle (annexe)

Rapporteur : Monsieur Gilles PICHON

Les travaux de viabilisation de la gendarmerie étant achevés, une mise à jour des montants et un avenant à la convention sont nécessaires afin de permettre à chaque entité de demander la facturation des prestations réalisées. Les équipements publics correspondent aux travaux d'extension de réseaux de plus de 100 mètres.

Ainsi, l'actualisation proposée correspond au coût réel des travaux pris en charge par chaque entité. Elle est la suivante :

Montant des travaux pris en charge par la communauté de communes dont la moitié doit être financée par la Ville :

	Montant estimé dans la convention PUP € HT	Montant réel des travaux réalisés € HT
Extension réseau eau potable	7 000	9 953,16
Extension réseau eau usée	10 833	15 853,15
Extension réseau eau pluviale		3 307,45
Extension réseau gaz	0	264,40
Tranchées commune	10 645,50	20 957,50
Total CCMP	28 478,50	50 335,66

Montant des travaux pris en charge par la ville dont la moitié doit être financée par la communauté de communes :

	Montant estimé dans la convention PUP € HT	Montant réel des travaux réalisés € HT
Réseau électricité	43 300	63 367,38
Transformateur	30 000	
Éclairage public	12 916	11 982,63
Total Ville	86 216	75 350

Ainsi l'avenant à la convention modifie le montant que chaque entité s'engage à reverser. La ville de Melle va reverser 50% du coût de des équipements mentionnés ci-dessus, ce qui

équivalait à 25 167,83 € HT. La communauté de communes va reverser 50% du coût de ces équipements mentionnés ci-dessus, ce qui équivalait à 37 675 € HT.

Vu la délibération du bureau communautaire du 13 septembre 2018,

Considérant la convention de projet urbain partenarial signée avec la Ville de Melle en date du 19 octobre 2018 afin d'établir la répartition financière des équipements publics nécessaires à la gendarmerie de Melle,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la mise à jour des montants de l'extension de réseaux et la somme que chaque entité doit percevoir de l'autre,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention de projet urbain partenarial selon le projet joint.

AMENAGEMENT

38. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fressines - Révision allégée n°1 - Prescription, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation (annexe)

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le territoire de la commune de Fressines est couvert par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er mars 2005.

Une procédure de révision dite « allégée » du PLU s'avère nécessaire pour réduire une zone agricole au profit d'une zone urbaine compte tenu de l'arrêt d'une exploitation en pleine zone urbaine du bourg de Fressines ;

Une telle procédure est possible dès lors qu'elle ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tout en ayant pour objet « de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance » (article L. 153-34 du code de l'urbanisme).

Le PADD du PLU de Fressines définit les principaux objectifs suivants :

- Organiser le développement urbain par l'analyse et la redéfinition des zones constructibles,
- Prévoir des équipements publics, des infrastructures et des services afin de maintenir une cohérence entre l'augmentation de la population et les capacités d'accueil de la commune,
- Accueillir et aider le développement des activités artisanales et commerciales,
- Assurer la mixité urbaine,
- Valoriser les entrées de ville,
- Favoriser l'accueil et le développement des activités de loisirs,
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural remarquable,
- Protéger et mettre en valeur le petit patrimoine bâti,

- Préserver l'activité agricole,
- Protéger et mettre en valeur le milieu naturel,

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD, le projet de révision fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées avant sa mise à l'enquête publique tel que prévu à l'article L. 153-34 du code de l'urbanisme.

Le projet doit également faire l'objet d'une concertation au titre de l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme. Les modalités de concertation proposées seront les suivantes :

- un dossier complet portant sur le projet de révision allégée sera consultable en mairie de Fressines et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- une publication d'un avis dans la presse locale sera réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- un dossier sera accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- un affichage de la délibération sera effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de la communauté de communes.

La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-8 à L.153-35 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER de prescrire la révision allégée n° 1 du PLU de Fressines,
- DÉCIDER de fixer les modalités de concertation précitées,
- DÉCIDER d'autoriser le Président à signer tout contrat concernant la révision allégée, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrit au budget de la communauté de communes.

39. Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fressines - Modification n° 2 - Prescription (annexe)

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le territoire de la commune de Fressines est couvert par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1^{er} mars 2005.

Une procédure de modification n° 2 du PLU de Fressines s'avère nécessaire et vise à créer des orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs de « La Mayenne », « Sorigné Nord- Champfradin » et « Poitreneau ».

Cette procédure de modification est possible lorsque l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) envisage de modifier le règlement (écrit et/ou graphique), les orientations d'aménagement et de programmation dès lors que le projet de modification n'implique pas :

- De changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- De réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- De réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- Une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Dans la mesure où cette modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le projet de modification fera l'objet d'une notification aux personnes publiques associées et d'une consultation de l'autorité environnementale avant sa mise à l'enquête publique tel que prévu à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

Ainsi le conseil est invité à adopter les modalités de mise à disposition suivantes :

- un dossier complet portant sur le projet de modification sera consultable en mairie de Fressines et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- une publication d'un avis dans la presse locale sera réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- un dossier sera accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- un affichage de la délibération sera effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI.

Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRESCRIRE la modification n° 2 du PLU de Fressines,
- FIXER les modalités de concertation précitées,
- AUTORISER le Président à signer tout contrat concernant la modification.

40. Plan Local d'urbanisme (PLU) de Mougou (Aigondigné) - Modification n° 1 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone (secteur des Babelottes) (annexe)

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mougou (commune déléguée d'Aigondigné) a été approuvé le 5 décembre 2013.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Mougou a défini les orientations suivantes :

- Une augmentation de la population communale limitée à 2 500 habitants en 2022, ce qui correspond à une croissance démographique de +2.5% par an en moyenne.

- L'accueil de 500 nouveaux habitants nécessitera la réalisation d'environ 238 logements sur 10 ans, soit 23 à 24 logements neufs en moyenne par an. Ces habitations seront implantées pour moitié sur des espaces déjà en partie construits (espaces interstitiels du bourg et des villages) et pour moitié sur des zones à urbaniser. Le besoin en nouvelles surfaces constructibles est pour cela estimé à 21.60 hectares qui seront répartis sur des sites établis selon une politique d'urbanisme clairement définie.

L'ouverture à l'urbanisation envisagée porterait sur la zone « résiduelle » située entre deux lotissements dans le secteur des Babelottes. Le secteur a une superficie de 1.8 ha. Cette ouverture à l'urbanisation en vue de réaliser un programme de logements permettra donc de répondre aux enjeux démographiques et de production de logements conformément aux objectifs du PLU et du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Dans le respect de l'article L. 153-38 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire doit justifier « l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».

Une notice annexée à la présente délibération apporte l'argumentaire nécessaire au respect de cette disposition au titre des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées :

- Ces capacités d'urbanisation équivalent à 2 à 3 années de production de logements nouveaux.
- Les orientations du PADD et celles du SCOT visent effectivement de l'ordre de 22 à 24 logements nouveaux par an pour satisfaire les besoins en logements de la commune.

A l'appui de ces éléments, l'intérêt d'une ouverture à l'urbanisation apparaît pleinement fondé.

S'agissant de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone, il est rappelé que le projet de d'aménagement de la zone à urbaniser (zone AU) des Babelottes a fait l'objet d'un plan d'aménagement, et que les études opérationnelles sont actuellement en cours sous la conduite d'un aménageur et en relation avec la communauté de communes et la commune de Aigondigné.

Étant entendu qu'au regard de la superficie couverte par la zone AU et du potentiel de surface de plancher à y autoriser, la modification du PLU fera l'objet d'une saisine au cas par cas de l'Autorité Environnementale,

Conformément à l'article R.153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme :

- Affichage pendant un mois au siège de la communauté de communes et au siège de la mairie de Aigondigné ;
- Mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Débat :

Madame Patricia ROUXEL précise que 23 nouveaux logements vont être construits dans cette zone et 60 nouveaux logements sur l'ensemble du quartier.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-38 et suivants,

Vu la notice annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER que se justifie désormais l'ouverture à l'urbanisation de 1.8 ha de la zone AU dans le secteur des Babelottes dans le respect d'une OAP portant sur l'ensemble du futur périmètre 1AU.

CLIMAT - AIR - ENERGIE

41. Convention avec l'Agence régionale Énergie Climat (AREC) - Données climat énergie (annexe)

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

La communauté de communes souhaite se doter de données précises sur les productions et consommations énergétiques du territoire, ainsi que sur la production et le stockage des gaz à effet de serre impactant le climat. Ces données alimenteront plusieurs projets en cours pour la collectivité, notamment le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H). Elles sont aussi nécessaires au diagnostic du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui sera lancé prochainement.

Ce conventionnement est proposé avec l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) Nouvelle Aquitaine, créée en 1995, qui œuvre pour les projets territoriaux de transition énergétique et d'économie circulaire. Elle conduit principalement des activités d'observation et de suivi, pour le compte des territoires. Ses missions d'accompagnement se concentrent sur :

- L'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (production et consommations énergétiques, dont les énergies renouvelables, émissions énergétiques et non énergétiques de gaz à effet de serre) ;
- Les ressources de biomasse disponibles, mobilisables et mobilisées à des fins énergétiques en région ;
- Les déchets et l'économie circulaire (prévention, production, tri, recyclage, valorisation et élimination des déchets de la région).

La convention jointe en annexe décrit les données attendues et le calendrier de la prestation de façon détaillée, pour un montant de 5 750 €. Les crédits associés à cette convention sont inclus dans l'enveloppe globale du PCAET et inscrits au budget supplémentaire 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer la convention jointe en annexe,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CYCLE DE L'EAU

42. Signature du contrat territorial 2022-2027 du programme Re-Sources des captages Vivier / Gachets (annexes)

Rapporteur : Monsieur Philippe CACLIN

Les contrats territoriaux Re-Sources sont portés par les structures détenant la compétence eau potable. Ils définissent des actions basées sur le volontariat des collectivités et des autres acteurs, notamment les exploitants agricoles, autour d'une aire d'alimentation de captage d'eau potable. L'objectif de ces contrats est de protéger la ressource en eau potable destinée à la consommation humaine et d'améliorer ou de préserver sa qualité.

La communauté d'agglomération du Niortais (CAN), via son service SEV (ancien syndicat d'eau du Vivier), sollicite la communauté de communes pour être signataire du contrat territorial Re-Sources 2022-2027 des captage Vivier / Gachets.

Les principaux financeurs de ce contrat sont l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental des Deux-Sèvres, et la CAN. D'autres acteurs financent certaines actions, comme la fédération de chasse des Deux-Sèvres, le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) ou les organisations professionnelles agricoles.

Certaines fiches actions du contrat, disponibles en annexe, concernent les politiques publiques de Mellois en Poitou :

- sur le volet assainissement, via l'identification et le traitement des sources de pollution réalisés par la direction du cycle de l'eau ;
- sur le volet agricole, via la filière chanvre animée par la direction de l'attractivité économique et touristique ;
- sur le volet planification, avec l'inventaire en cours des zones humides conduit par la direction de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- sur le volet milieux, via les actions portées par le SMBVSN et financées par la communauté de communes sur son territoire.

Ces projets en cours d'élaboration ont déjà fait l'objet d'échanges entre les services de la communauté de communes et de la CAN. Être signataire de ce contrat est une occasion de valoriser les politiques déjà existantes sur le territoire concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau, sans générer de dépense supplémentaire pour la collectivité.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

33. Contrat territorial Re-Sources Vivier / Gachets

Bassin d'Alimentation de
Captage (BAC) du Vivier

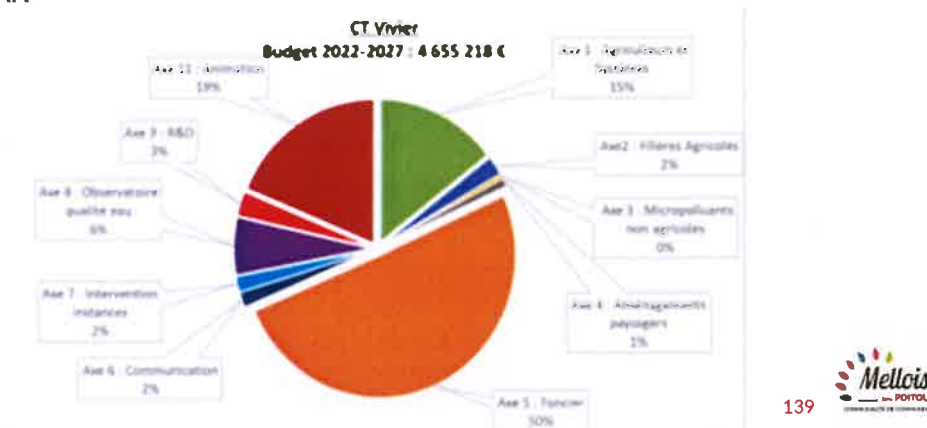
Aire d'alimentation de captage : 16 123 ha



Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

33. Contrat territorial Re-Sources Vivier / Gachets

Contrat 2022 - 2027 porté par la Régie des eaux (SEV) de la CAN



Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

33. Contrat territorial Re-Sources Vivier / Gachets

Contrat 2022 - 2027 porté par la Régie des eaux de la CAN

Partenaires

Collectivités

CAN (**Financier**)

Communauté de communes

Mellois en Poitou

Communes

Département (**Financier**)

Région (**Financier**)

Etat

DDT

DREAL

Institutions et associations

Fédération de chasse 79 (**Financier**)

Agence de l'eau (**Financier principal**)

Organisations professionnelles agricoles et chambre d'agriculture (**Financeurs**)...

Conseil communautaire - 19 mai 2022

140



Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

33. Contrat territorial Re-Sources Vivier / Gachets

Les collectivités peuvent présenter des **programmes associés**

Pour la communauté de communes, liens avec

- La politique du cycle de l'eau sur le volet assainissement, via l'identification et le traitement des sources de pollution ;
- La politique d'attractivité économique et touristique sur le volet agricole, via la filière chanvre ;
- La politique de l'aménagement sur le volet planification, avec l'inventaire en cours des zones humides, la constitution de réserves foncières.

➤ Occasion de valoriser les politiques déjà existantes

Conseil communautaire - 19 mai 2022

141



Pour : 68	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la signature du contrat territorial Re-Sources 2022-2027 Vivier / Gachets porté par la régie des eaux (SEV) de la communauté d'agglomération du Niortais,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

43. Subventions aux actions Petite Enfance Enfance Jeunesse (PEEJ) - Convention "Grandir en Milieu Rural" (GMR) de la MSA-Poitou (annexe)

Rapporteur : Madame Marylène PICARD

Considérant les projets initiés par les structures petite enfance enfance jeunesse (PEEJ) et les objectifs émis dans le cadre du Contrat Territorial Globale (CTG) signé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)- Poitou 2018-2021 et du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2021-2024 ;

Considérant notamment la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2020 avec la la Mutualité Sociale Agricole (MSA) – Poitou pour lequel la communauté de communes était gestionnaire et le remplacement de celui-ci par le nouveau dispositif intitulé « Grandir en Milieu Rural » (GMR)- MSA – Poitou dont l'objectif est de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales et/ou fragiles dans le champ de l'enfance-jeunesse avec la priorité donnée à 5 axes :

- l'accueil de la petite enfance,
- aux loisirs et vacances,
- à la parentalité,
- au numérique,
- à la mobilité.

Considérant que dans ce cadre, la MSA-Poitou propose un soutien financier, technique à la mise en œuvre d'actions et de projets identifiés comme prioritaires mais également un « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire et d'apporter un appui méthodologique ou de coordination à leur mise en œuvre ;

Considérant aussi la cosignature pour ce dispositif avec la CAF qui apporte de son côté son soutien technique et financier dans le cadre du Bonus Territoire (BT) ;

Considérant que l'aide apportée par la MSA-Poitou s'articule selon le projet ou l'action et son montant ;

Considérant que chaque projet ferait l'objet d'un conventionnement spécifique ;

Vu l'article L. 5211-10 de Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention cadre « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA-Poitou relative à la mise en place d'actions et de projets prioritaires, répondant ainsi aux besoins des familles agricoles et rurales et/ou fragiles dans le champ de l'enfance-jeunesse avec priorité à l'accueil de la petite enfance, aux loisirs et vacances, à la parentalité, au numérique et à la mobilité dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- AUTORISER le président à signer la convention cadre « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA Poitou telle qu'annexée et tout autre document afférent dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- DÉLÉGUER au Président tout pouvoir de décision concernant la signature des conventions spécifiques d'application qui seront mises en place dans le cadre des différentes actions ou projets et pour lesquelles une information sera faite au conseil communautaire.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

44. Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Rapporteur : Madame Chantal BRILLAUD

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en décembre dernier un appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027. Les territoires doivent déposer leurs candidatures le 17 juin au plus tard auprès de la Région.

Les territoires sélectionnés pourront bénéficier de moyens financiers, dans un cadre multi-fonds européens, pour la mise en œuvre de leurs stratégies. Ils seront en responsabilité pour décider des modalités de leur mobilisation et du choix des projets soutenus.

Ainsi, le territoire de Mellois en Poitou pourrait bénéficier d'une enveloppe de 1 971 000€ répartie sur deux fonds européens (FEDER et FEADER) pour soutenir des projets s'inscrivant dans la stratégie définie dans la candidature.

La communauté de communes a souhaité capitaliser sur la large concertation autour de l'élaboration du projet de territoire pour élaborer sa stratégie « Approche territoriale des fonds européens ».

En conseil communautaire du 24 février dernier, ont été proposés :

- Les objectifs à donner à la candidature, à savoir :
 - Favoriser une bonne articulation des différents dispositifs pour optimiser les financements des projets du territoire
 - Éviter le saupoudrage, afin de favoriser l'efficacité du programme et la bonne consommation des crédits
 - Permettre à la fois le financement des grands projets d'investissement communautaires et le financement des projets communaux et privés déclinant les stratégies territoriales portées par la communauté de communes (projet de territoire, Schéma de cohérence territoriale, plan Paysage, stratégie d'attractivité économique et touristique, Pays d'Art et d'Histoire, etc.)
- De premiers objectifs prioritaires :

- Conforter l'armature multipolaire du territoire par un renforcement des centralités irriguant le territoire
- Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire
- Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire
- Développer les actions et coopérations en faveur de la qualité éducative (coopérations, réseaux, formations, etc.) - cet objectif a finalement été supprimé suite aux réflexions ultérieures

Un groupe de travail, auquel ont été associés les membres actuels du groupe d'action locale LEADER et des élus volontaires, s'est réuni le 30 mars 2022 pour poursuivre les réflexions sur les fiches-actions. Celles-ci ont par la suite fait l'objet d'échanges en Groupe d'Action Locale (GAL) le 13 avril, puis en bureau communautaire du 5 mai.

Il est proposé d'articuler la stratégie autour des objectifs prioritaires (OP) et fiches-actions (FA) suivantes :

OP 1 : Conforter et structurer l'armature multipolaire du territoire

- FA 1-1 : Soutenir les investissements structurants irriguant l'ensemble d'un bassin de vie

OP 2 : Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire sur le territoire

- FA 2-1 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité par un développement de l'offre et des débouchés locaux
- FA 2-2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux enjeux environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales

OP 3 : Renforcer l'identité culturelle, patrimoniale et touristique du territoire

- FA 3-1 : Favoriser la prise en compte des spécificités paysagères et patrimoniales dans les projets d'aménagement urbain
- FA 3-2 : Renforcer le maillage culturel et touristique du territoire

FA 4 : Coopération

FA 5 : Ingénierie d'animation-gestion

Il est à noter que si la transition écologique ne constitue pas un objectif à part entière, elle constituera un critère transversal de sélection des projets.

Les candidatures envoyées à la Région feront l'objet d'une procédure de sélection, à l'issue de laquelle, le cas échéant, sera mise en œuvre une phase de conventionnement, qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions au deuxième trimestre 2022.

Le programme pourrait entrer en phase opérationnelle début 2023.

Pour rappel, comme dans l'actuel programme LEADER, l'instance décisionnelle unique sera le GAL, composé de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier. Les projets feront l'objet d'une sélection au travers d'une grille de critères qui sera définie ultérieurement.

Débats :

Monsieur Pierre OUVARD s'interroge sur la légitimité du GAL en tant qu'instance décisionnelle au regard de sa composition. Il estime que les élus devraient être majoritaires. Il

souhaiterait également avoir des précisions sur les liens avec les partenaires dans le cadre de la fiche-action coopération.

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER indique que la communauté de communes a instauré un partenariat avec des territoires du Bergeracois et de la Vendée, travaillant sur la problématique des circuits courts alimentaires.

Monsieur le Président précise que le choix des partenaires est guidé par la similarité des problématiques rencontrées. Il ajoute, s'agissant de la composition du GAL, que le programme LEADER 2014-2021 imposait une majorité de socio-professionnels et que pour le nouveau programme il est possible d'instaurer une parité.

Monsieur Olivier GAYET précise, s'agissant des règles de vote du GAL, que les élus communautaires ne peuvent pas prendre part au vote pour les projets communautaires. Il ajoute qu'il est favorable à la parité et estime que la place des communes devrait être renforcée.

Madame Sylvie COUSIN acquiesce de l'importance de renforcer la place des élus communaux afin qu'ils puissent participer à l'examen des projets communautaires.

Monsieur le Président précise que les modalités de mise en œuvre du programme ne sont pas encore définies. Il ajoute qu'il est envisagé que les seuils d'intervention soient relevés pour certaines fiches-actions afin que le programme soit un véritable levier pour soutenir les projets d'envergure territoriale. Il estime également qu'un travail d'accompagnement des porteurs de projets doit être mené afin de favoriser une plus grande utilisation de ces fonds.

Madame Chantal BRILLAUD rappelle que si l'enveloppe est épuisée au cours du mandat, il sera possible de solliciter une enveloppe supplémentaire.

Vu l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes de Mellois en Poitou de répondre à cet appel à projet avant le 17 juin prochain,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à projet auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;
- DESIGNER la communauté de communes Mellois en Poitou comme structure porteuse ;
- VALIDER les orientations stratégiques de la candidature telles que proposées ;
- PRENDRE ACTE du fait que la candidature devra être adressée à la Région au plus tard le 17 juin et que le dossier de candidature complet sera soumis au conseil communautaire au plus tard en septembre 2022 ;
- PRENDRE ACTE que la phase de candidature sera suivie, si sélection par le Conseil régional, d'une phase de conventionnement qui se déroulera au second semestre 2022 et qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

45. Instances de dialogue social - Mise en place du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

En application de la loi du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de santé, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) seront remplacés respectivement par le comité social territorial (CST) et sa formation spécialisée (FSC) en matière de santé de sécurité et des conditions de travail. Leur mise en place aura lieu après les prochaines élections professionnelles, fixées au 8 décembre 2022.

S'agissant du comité social territorial, il sera placé auprès de la collectivité de manière autonome eu égard aux effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2022 (seuil fixé à 50 agents).

S'agissant de la formation spécialisée du comité, sa mise en place est obligatoire au sein de Mellois en Poitou, ses effectifs dépassant le seuil de 200 agents fixé réglementairement.

Dans ce cadre, il est nécessaire, pour permettre l'installation de ces nouvelles instances de dialogue social, de déterminer les modalités suivantes :

1. Détermination du nombre de représentants du personnel au sein du comité social territorial :

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif des agents de la communauté de communes remplissant les conditions pour être électeur est fixé à 455 agents.

Conformément à l'article 4 du décret du 10 mai 2021, les collectivités dont l'effectif se situe entre 200 et 999 agents peuvent autoriser entre 4 et 6 représentants titulaires à siéger au sein du collège des représentants du personnel.

Après avis des organisations syndicales, il est proposé de fixer ce nombre à 4 représentants du personnel pour le comité social territorial.

Concernant la formation spécialisée du comité, l'article 13 du décret du 10 mai 2021 dispose que le nombre de représentant du personnel doit être égal à celui des représentants du personnel titulaires au sein du CST. Par conséquent, il est proposé de fixer ce nombre à 4.

2. Modalité relative au paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité.

Les membres du collège des représentants de la collectivité au sein du CST sont désignés par ses soins, pour une durée maximum de 6 ans. Leur nombre ne peut être supérieur aux nombres de représentants titulaires du personnel.

Après avis favorable des organisations syndicales consultées, il propose de maintenir, au sein du CST et de la formation spécialisée, le paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité, déjà institué au sein de l'actuel comité technique et donc, de fixer le nombre de représentants titulaires de l'administration à 4.

3. Modalités de recueils des avis émis par le comité social territorial et par la formation spécialisée

En application des articles 10 et 90 du décret du 10 mai 2021, l'avis du comité est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, l'avis du CST est réputé avoir été donné.

Toutefois, dans le cas où une délibération de la collectivité a prévu le recueil par le CST de l'avis des représentants de la collectivité sur les points soumis à l'ordre du jour, chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative.

En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné et les procès-verbaux de la séance mentionne expressément et de façon distinct les deux avis exprimés.

Après avis favorable des organisations syndicales consultées, il est proposé propose de maintenir le recueil de la voix délibérative du collège des représentants de la collectivité au sein du CST et de la formation spécialisée.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du Président n°2022/813 du 16 mars 2022 fixant les effectifs au 1^{er} janvier 2022, à raison de 455 agents, relevant du comité social territorial placé auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant qu'un comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

Considérant la consultation des organisations syndicales réalisées par la communauté de communes Mellois en Poitou le 13 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un comité social territorial autonome placé auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou, assorti d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- FIXER le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée à 4,
- MAINTENIR le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée,
- FIXER le nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée à 4,
- AUTORISER le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée.

46. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Actualisation des délibérations des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 (annexe)

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Par délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2019 et complétée par la délibération du 25 juin 2020, la collectivité a mis en place le RIFSEEP, applicable à compter du 1er janvier 2020, pour les cadres d'emploi suivants :

- Pour la filière administrative : les administrateurs, les attachés, les rédacteurs, les adjoints administratifs
- Pour la filière technique : les agents de maîtrise, les adjoints techniques
- Pour la filière animation : les animateurs, les adjoints d'animation
- Pour la filière sociale : les ATSEM, les agents sociaux
- Pour la filière sportive : les éducateurs des activités physiques et sportives,
- Pour la filière culturelle : les adjoints du patrimoine, les conservateurs de bibliothèque, les attachés de conservation du patrimoine, les bibliothécaires, les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Et depuis le 1^{er} juillet 2020 aux cadres d'emploi suivants :

- Pour la filière technique : les ingénieurs et techniciens territoriaux,
- Pour la filière médico-sociale : les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture.

Eu égard les derniers mouvements au sein des effectifs de la collectivité, il convient d'actualiser les informations relatives à la fixation de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel), en intégrant le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, comme suit :

<u>Groupe de fonctions</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Part IFSE</u>		<u>Part CIA</u>	
		<u>Cadre d'emplois</u>	<u>Montants maximaux bruts annuels</u>	<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Montant maximal brut annuel</u>
A 1.1	Direction générale	Administrateur	49 980 €	Administrateur	8 820€
A1.2	Direction générale adjointe	- Attaché - Ingénieur	36 210 €	- Attaché - Ingénieur	6 390€
A1.3	Directeur	- Attaché - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	32 130 €	- Attaché - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	5 670€
A2.1	Chargé de mission	- Attaché de conservation du patrimoine - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	25 500 €	- Attaché	4 500€
A2.2	Chefs de service adjoint au directeur			- Attaché de conservation du patrimoine	
A.2.3	Chefs de service			- Ingénieur - Puéricultrice territoriale	

A.2.3.1	Responsable de secteur	- Attaché - Éducateur de jeunes enfants - Puéricultrice territoriale	25 500 € 13 500 €	- Attaché - Éducateur de jeunes enfants - Puéricultrice territoriale	3 600 € 1 620€
A.2.3.2	Responsable de structure				
A.2.3.3	Responsable d'équipe				

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du conseil communautaire des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 portant mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification technique aux délibérations initiales, justifiée par les derniers mouvements de personnel,

Considérant que cette actualisation ne remet pas en cause le fonctionnement du RIFSEEP mise en place depuis le 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution et le versement du RIFSEEP au cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, conformément aux dispositions de la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2019, à compter du 1^{er} juillet 2022.

47. Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service de la collectivité ;

Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Créations de poste dans le cadre du budget supplémentaire 2022			
Assistant(e) administratif(ve) et logistique <i>Direction de l'attractivité économique et touristique</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/07/2022
Maître nageur sauveteur <i>Direction de l'animation sportive</i>	Éducateur des activités physiques et sportives Catégorie B	1 ETP	01/07/2022
Chef de service prévention et qualité de vie au travail <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Ingénieur territorial Catégorie A	1 ETP	01/07/2022

Assistant(e) GPEEC <i>Direction des ressources humaines et de la communication interne</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/07/2022
Coordonnateur(trice) budgétaire – analyse et prospective financière <i>Direction des finances</i>	Rédacteur territorial Catégorie B	1 ETP	01/07/2022
Gestionnaire comptable <i>Direction des systèmes d'information</i>	Adjoint d'administratif territorial Catégorie C	0,5 ETP	01/07/2022
Animatrice relais des assistantes maternelles (RAM) et accueil de loisirs de mineurs (ACM) <i>Direction de l'éducation</i>	Adjoint d'animation territorial Catégorie C	1 ETP	01/07/2022
Transformation de poste suite à intégration dans une autre filière (à la demande de l'agent)			
Animateur(trice) du programme européen LEADER <i>Direction projet de territoire et ingénierie territoriale</i>	Rédacteur territorial Catégorie B (Ancien grade : animateur territorial)	1 ETP	01/07/2022
Transformations de poste suite à recrutement			
Magasinier(e) <i>Direction des services techniques</i>	Agent de maîtrise territorial Catégorie C (ancien grade : agent de maîtrise territorial principal) <i>Autorisation de recrutement d'agents contractuels de droit public, selon les dispositions des articles L.332-8 1° et L.332-8 2° du code général de la fonction publique.</i>	1 ETP	01/06/2022
Animateur(trice) Maison France Service <i>Direction de l'animation du territoire</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C (Ancien grade : adjoint d'animation principal 2ème classe)	0,857 ETP	01/06/2022
Directeur(trice) de l'éducation <i>Direction de l'éducation</i>	Puéricultrice hors classe Catégorie A (ancien grade : attaché principal)	1 ETP	01/07/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non temps complet dont les postes sont prévus au budget 2022, conformément au présent tableau.

48. Modification du tableau des emplois permanents de droit privé (SPIC)

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Considérant que l'activité relative à l'assainissement collectif et non collectif est gérée dans le cadre d'un service public industriel et commercial (SPIC) depuis le 1^{er} janvier 2020,

Considérant que les recrutements opérés depuis le 1^{er} janvier 2020 sont réalisés selon les règles de droit privé (sauf recrutement du directeur et du comptable),

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,

Postes	Filières – emplois repères de la convention collective	Groupe de qualification	Temps de travail	Modalité de recrutement	Date d'effet
Responsable de la télégestion et automatisme <i>Direction du cycle de l'eau</i>	Maintenance – technicien de maintenance	Groupe III	Temps complet	Contrat à durée indéterminée	01/07/22
Electrotechnicien(ne) - automaticien(ne) <i>Direction du cycle de l'eau</i>	Maintenance – agent de maintenance	Groupe I	Temps complet	Contrat à durée indéterminée	01/07/22

Vu le code du travail,

Vu la convention collective IDCC 2147 du 12 avril 2000 des entreprises des services d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis favorable du comité technique du 15 décembre 2021 relatif à la modification de l'organigramme de la direction du cycle de l'eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création des emplois permanents de droit privé de responsable télégestion/automatisme et d'électrotechnicien/automaticien, à pourvoir en contrat à durée indéterminée au sein de la direction du cycle de l'eau, selon les modalités visées ; les crédits étant prévus au budget annexe assainissement collectif de l'exercice.

49. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets en contrat de projet - Direction prévention et gestion des déchets

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

La direction de la prévention et de la gestion des déchets doit conduire, dans les deux prochaines années, plusieurs études sur son périmètre, à fort enjeux réglementaires et financiers : collecte à la source des biodéchets, ressourcerie, harmonisation de la collecte des cartons, redevance spéciale, filières déchetteries, etc.

C'est pourquoi, afin de conduire l'ensemble de ces études, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, sur le fondement de l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique, pour une durée maximum de 6 ans.

Sous la responsabilité de la directrice de la prévention et de la gestion des déchets, le/la chargé(e) d'études aura pour missions (liste non exhaustive) :

- La proposition, définition et l'animation de la mise en œuvre des études stratégiques, réglementaires, techniques et opérationnelles en s'adossant aux compétences internes et externes (bureau d'études, prestataires, ...)
- L'élaboration de la programmation des études nécessaires à l'exercice de la politique publique déchets tant sur le budget de fonctionnement et d'investissement
- L'organisation des diagnostics techniques, juridiques et administratifs : recensement et diagnostic des équipements existants, modes de gestion des filières, des matériels, véhicules, ...
- L'évaluation, en lien étroit avec les financeurs (ADEME, CITÉO, Région, etc.) des stratégies budgétaires pour le financement des études et investissements à suivre,
- La proposition de scénarii techniques et réglementaires en lien étroit avec l'évaluation des impacts des études et investissement sur le coût du service,
- La proposition de manière coordonnée et collaborative avec sa hiérarchie et les chefs de service des pistes de gestion optimisée et sécurisée des services prévention, collectes et déchetteries afin d'assurer les missions obligatoires auprès des usagers et ce sur l'ensemble de la collectivité.

L'objectif attendu est l'achèvement des études et diagnostics assortis de propositions de scénarios et de rapport d'aide à la décision permettant aux élus de faire un choix et aux encadrants de la direction de mettre en œuvre le projet ensuite.

L'évaluation du projet portera sur l'état d'avancement des études et le respect des plannings prévisionnels déterminés pour chacune d'elles. Les objectifs seront considérés comme atteints dès lors que les études auront été menées à leur terme, dans le respect des délais impartis.

Il est donc proposé de créer ce poste non permanent, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2022, d'indexer la rémunération sur le grade d'ingénieur territorial ou d'attaché territorial (catégorie A) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-24 et suivants,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 avril 2022 relatif à la création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion de déchets, à pourvoir selon les modalités visées dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-24 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de l'exercice.

50. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission climat, air et énergie en contrat de projet - Direction générale adjointe de l'aménagement et directions techniques

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

La communauté de communes Mellois en Poitou s'engage dans la réalisation de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, il est précisé que l'engagement dans la démarche de labellisation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) « Territoire Engagé Transition Écologique – volet climat-air-énergie » est adossé à l'élaboration du PCAET.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un emploi non permanent, à temps complet, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet, sur le fondement de l'article L. 332-24 et suivants du code général de la fonction publique.

Sous la responsabilité du Directeur général adjoint de l'aménagement et des directions techniques, le/la chargé(e) de mission PCAET aura pour mission :

Concernant le projet du PCAET :

- Le pilotage opérationnel du PCAET et la coordination des acteurs,
- La préparation des arbitrages,
- La conduite du marché public avec le bureau d'étude puis encadrement du prestataire,
- L'organisation de la concertation en lien avec le bureau d'étude,
- Le cadencement du projet dans le calendrier,
- Le contrôle des étapes réglementaires,

Concernant la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique » :

- Le pilotage opérationnel du volet climat-air-énergie et la coordination des acteurs
- La conduite du recrutement du conseiller labellisé,
- L'application technique et organisationnelle des préconisations du conseiller,
- L'élaboration du diagnostic,
- Le renseignement des indicateurs sur la base de l'ADEME.

Le/la chargé(e) de mission PCAET veillera également à l'articulation constante de ces deux démarches.

Il est précisé que cette création de poste non permanent poursuit un objectif double :

- L'approbation du PCAET, dont l'objectif sera atteint dès lors que la collectivité aura obtenu la validation définitive de la Préfecture en la matière,
- L'obtention de la 1ère labellisation de la collectivité sur le volet climat-air-énergie.

L'évaluation de l'avancée de ces deux projets sera réalisée à la lumière du respect du calendrier prévisionnel du PCAET et de la progression du taux de renseignement des indicateurs dans la base mise à disposition par l'ADEME.

Il est donc proposé de créer ce poste non permanent, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2022, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-24 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), à pouvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

51. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour et à ce titre, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation sur les frais engagés.

En dehors des déplacements dans le cadre de l'activité courante des élus, une délibération appelée « Mandat spécial » est nécessaire pour que la communauté de communes puisse rembourser les élus de leurs frais de mission.

Le mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes avec l'autorisation de l'organe délibérant.

La communauté de communes Mellois en Poitou était présente du 2 au 4 mars 2022 au Salon International de l'Agriculture à Paris, avec la participation de Nicolas RAGOT, Vice-Président en charge de l'Attractivité économique et touristique et de deux agents de la Direction de l'Attractivité économique et touristique. Ce déplacement a permis de faire la promotion de l'agriculture du territoire, en s'appuyant sur la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui comporte un volet dédié à l'agriculture et à l'alimentation. Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été organisés avec des structures nationales. Mellois en Poitou a intégré la délégation officielle des Deux-Sèvres et a participé aux événements forts organisés par la Région Nouvelle Aquitaine. Les retours ont été très positifs et se sont traduits par la concrétisation de réunions au niveau local, par un bon retour médiatique et par la prise de contacts qui permettront de décliner notre stratégie agricole et alimentaire.

Fort de cette dynamique, Mellois en Poitou participera au Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine (SANA), qui a lieu du 21 au 29 mai 2022 au Parc des expositions de Bordeaux, dans le cadre de la Foire internationale de Bordeaux.

Ce sera l'occasion de conforter l'image d'un territoire qui s'engage aux côtés de ses agriculteurs et des entreprises agroalimentaires. Il s'agira également d'échanger avec des partenaires régionaux sur leurs pratiques, notamment en ce qui concerne le plan agricole et alimentaire territorial, la filière de l'élevage, les circuits courts.

Monsieur Nicolas RAGOT, Vice-Président en charge de la compétence attractivité économique et touristique participera à cet évènement les 23 et 24 mai 2022. Le lundi 23 mai sera consacré à l'inauguration officielle avec la délégation Nouvelle Aquitaine. Le mardi 24 mai permettra d'organiser des rendez-vous spécifiques et de participer aux animations inscrites au programme du SANA.

Les frais engagés dans le cadre de ce déplacement seront remboursés dans la limite des plafonds définis par la délibération n° B09_12_2021 du bureau communautaire du 9 décembre 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-18 et L 5211-14,

Vu la délibération cadre du 9 décembre 2021 relative aux modalités de prise en charge des frais pour les agents et les élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine les 23 et 24 mai 2022 à Bordeaux afin de représenter la communauté de communes,
- AUTORISER la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de ce mandat spécial.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sylvain GRIFFAULT rappelle que la réunion de lancement du PLUi-H a eu lieu le 3 mai dernier et que les communes sont invitées à fixer un rendez-vous avec Madame Sélin ERSOY.

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L 5211-10 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

a. Délibérations du bureau communautaire du 7 avril 2022

1. Bureau communautaire du 7 avril 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 03 mars 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau du 3 mars 2022.

Attractivité économique et touristique

Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un ensemble immobilier d'une superficie de 5 379m² constitué des parcelles cadastrées ZR0401 (1 929m²), ZR0403 (2 830m²) et ZR0367 (620m²), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 36 000€ hors taxes – hors

frais, soit environ 6,69€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Prévention et gestion des déchets

Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le marché public n°M22EV01 qui a pour objet la collecte et le traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le marché n°M22EV02 qui a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques, conformément aux dispositions ci-dessus.

Cycle de l'eau

Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Education - Enfance jeunesse

Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la subvention à l'association « les Enfants d'abord » pour un montant de 20 000€ annuel, soit 60 000€ sur trois ans dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- AUTORISER le président à signer la convention triennale 2022-2024 avec l'association « les Enfants d'abord » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Ressources humaines et communication interne

Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'actualisation des différentes rémunérations des personnes recrutées dans le cadre des contrats d'engagement éducatif, selon les modalités visées.

Bureau communautaire du 5 mai 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 07 avril 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le procès-verbal du bureau du 7 avril 2022.

Services techniques

Mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil - Validation de l'Avant-Projet Définitif et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'Avant-Projet Définitif présenté au montant de 289 000,00 € HT,
- VALIDER le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 28 900,00 € HT, soit 1 100 € de plus par rapport à l'acte d'engagement,
- AUTORISER le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet et à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISER le Président à signer les lots n°1 « Voirie et Réseau Divers » et n°2 « Acquisition Modulaires » du marché public de mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil ainsi que tout document en découlant.

Vente de biens mobiliers

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la vente des objets décrits ci-dessus au prix affiché.

Animation du territoire

Animations sportives – Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les grilles tarifaires jointes en annexes applicables à compter du 21 mai 2022 et du 4 juillet 2022 pour la piscine Aqua'Melle.

Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Ateliers de la simplicité	3 600 €	2 160 €
Cinémel	3 600 €	3 600 €
Ciné Chef	2 500 €	1 800 €
Compagnie Mastock	3 600 €	3 600 €

Associations sportives	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Cabri Mellois	3 600 €	3 600 €

Club Sportif Mellois Natation	3 600 €	3 600 €
Football Club Boutonnais	1 300 €	1 500 €
Handball Club Lezay	3 600 €	3 600 €
Handball Club Mothais	3 600 €	3 600 €
Judo Club Mellois	1 400 €	1 400 €
Périgné Tennis de Table	3 600 €	3 600 €
Union sportive Lezay	3 600 €	3 600 €
Val de Boutonne Foot 79	3 600 €	3 600 €

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM) pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire conformément au tableau ci-dessous :

Association sportive	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
OSAPAM – Cap JO 2024	2 000 €	2 000 €

Association APIEEE - Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement (APIEEE) dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
APIEEE	3 600€	3 600€

Projet de territoire et ingénierie territoriale

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens"

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'appel à projet « Approche territoriale des fonds européens », lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la programmation européenne sur la période 2021-2027 et pour lequel la communauté de communes est invitée à proposer sa candidature d'ici le 17 juin prochain
- ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la stratégie proposée.

Finances

Admissions en créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

Attractivité économique et touristique

Lezay - Cession du bien immobilier localisé 2 rue du Temple au profit de la Société Lydia Girault

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un bien immobilier d'une superficie de 25m² cadastrée AH001 au 2 rue du Temple à Lezay (79 120), à la société LYDIA GIRAULT (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 21 000€ hors taxes – hors frais, soit environ

840 € HT-HF /m² de terrain, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;

- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe patrimoine économique 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Information - Présentation de la filière chanvre

Le Bureau communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE du déploiement de la filière chanvre à l'échelle du Département des Deux-Sèvres avec la communauté de communes Mellois en Poitou positionnée comme coordinateur et animateur du projet et de l'ensemble des actions mises en œuvre.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro	Date	Objet de la décision	N° lot	Attributaire / bénéficiaire	Montant
DP22AE01	14/03/22	Avenant convention d'occupation précaire Parking des Maisons Blanches		ECF / AB Conduite 16 / Auto-école Virage	Redevance : 80€ HT/mois à partir du 01/02/22
DP22AE03	14/03/22	Avenant durée convention d'occupation précaire Parking des Maisons Blanches		AB Conduite 16	
DP22AE04	24/03/22	Convention d'occupation précaire Bâtiment stockage Limalonges		SARL Alim Anim	Gratuit
DP22AS07	18/03/22	Convention de MAD de la salle de gym et piscine Aqua'Melle - Fête des petits		Comité USEP	Gratuit
DP22SO01	15/03/22	Convention de mise à disposition de locaux et de remboursement des frais dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Melle		Commune de Melle	Gratuit pour la mise à disposition de locaux
DP22SO02	15/03/22	Convention de coopération entre le groupe hospitalier médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois et la Communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de la vaccination contre la covid-19		Groupe hospitalier médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois	
DP22SO03	15/03/22	Convention de coopération concernant l'approvisionnement en vaccins et autres produits pharmaceutiques nécessaires à la vaccination contre la covid-19		CH de Niort, l'établissement de vaccination porté par la com com et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres	
DP22SO04	15/03/22	Attestation de déploiement et de réception de la solution de gestion et de prise de rendez-vous Doctolib et des conditions générales d'utilisation du service		Centres de vaccination	
DP22AS08	01/04/22	Convention MAD éducateurs CSMN saison estivale		CSMN	
DP22AS09	01/04/22	Convention MEP - CSMN - PA Brioux-sur-Boutonne		CSMN	Gratuit

DP22AS10	01/04/22	Convention occupation PA - MNS		MNS saisonniers	Pour les piscines avec un seul maître - nageur : 100€ par mois. Pour les piscines avec plusieurs : 50€ par mois par maître-nageur.
DP22AT01	21/03/22	Demande de subvention Pah partenaires		Partenaires DRAC, Département, Région	DRAC : 8 000€ Département : 15 000€ Région : 12 000€
DP22AJ11	21/03/22	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2020_FI01) - Avenant n°1 au lot n°1 modifiant les prix du bordereau des prix unitaires et le montant maximum du lot	Lot n°1	LYRECO	
DP22ST12	22/03/22	Convention d'occupation du domaine public avec la commune d'Exoudun pour le centre de loisirs		Commune d'Exoudun	Gratuit
DP22SO05	15/03/22	Convention de partenariat relative à la cellule départementale d'accompagnement des professionnels de santé et des élus		Département des Deux-Sèvres et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Subvention de 24 000€ pour 3 ans ; soit 8 000€ par an
DP22AS11	01/04/22	Convention MEP - CPM - PA Celles sur Belle		Club Plongé Mellois	Gratuit
DP22AS12	01/04/22	Convention MEP - Octopus - PA Celles sur Belle		Octopus Cellois	Gratuit
DP22ED10	31/03/22	Convention utilisation des mini-bus de Sauzé-Vaussais		Commune Sauzé-Vaussais	0.66€ pour le kilomètre
DP22AE10	05/04/22	Exonération d'un loyer au bénéfice de la Société Ouest Vendée Balais (SOVB) pour la location du bâtiment localisé Chemin de Baudroux à Melle		Société Ouest Vendée Balais	1 700,00 €
DP22AE11	05/04/22	Convention d'occupation précaire à titre gratuit au bénéfice de la SCI L'Atlantique pour les bureaux de 300 m2 avec terrains localisés à la Plaine du Château à Lezay		SCI L'Atlantique	Gratuit
DP202202	12/04/22	Mise à disposition d'équipements communautaires - Convention pour l'utilisation régulière du gymnase de Chef-Boutonne par l'association Avenir Handball Club Brioux		Association Avenir Handball Club Brioux	Gratuit
DP202206	28/04/22	Convention de mise à disposition du matériel nautique de la communauté de communes		Commune Le Vert	Gratuit
DP202204	13/04/22	Mise à disposition de salles communales pour l'organisation des conseils communautaires pour l'année 2022		• Brioux-sur-Boutonnaise - Salle La Boutonnaise, • Celles-sur-Belle - Salle des fêtes, • Lezay - Salle des fêtes, • Melle - Salle Jacques Prévert,	100€ par séance

				• Melle - Le Métallum.	
DP202202	12/04/22	Mise à disposition d'équipements communautaires - Convention pour l'utilisation régulière du gymnase de Chef-Boutonne par l'association Avenir Handball Club Brioux		Association Avenir Handball Club Brioux	Gratuit
DP202203	12/04/22	Adhésion à Intercommunalités de France (AdCF)		AdCF- Intercommunalités de France	5111,61 € par an
DP202201	07/04/22	Acte constitutif d'une régie de recettes pour la ludothèque de Celles-sur-Belle		Ludothèque de Celles-sur-Belle	

Agenda des réunions

- Jeudi 9 juin 2022 - Bureau communautaire - Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 23 juin 2022 - Conférence des maires - Salle des fêtes à Villefollet
- Jeudi 30 juin 2022 - Conseil communautaire - Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance



Sylvie BRUNET

Le président,



Fabrice MICHELET